

# Etat des lieux des projets d'injection de biométhane bénéficiant d'un récépissé d'identification ADEME (période de 2012 à novembre 2020)

---

SYNTHESE FINALE  
DES INSTALLATIONS DE  
BIOMETHANE EN PROJETS

---



EXPERTISES

Mars  
2021

## CITATION DE CE RAPPORT

**ADEME, Bureau Veritas, 2021**, Synthèse finale des installations de biométhane en projets. 45 pp.

Cet ouvrage est disponible en ligne [www.ademe.fr/mediatheque](http://www.ademe.fr/mediatheque)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

**Ce document est diffusé par l'ADEME**

**ADEME**

20, avenue du Grésillé  
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

**Numéro de contrat : 2020MA000207**

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par Bureau Veritas

Coordination technique - ADEME : THUAL Julien  
Direction Economie Circulaire et Déchets /  
Service Mobilisation et Valorisation des Déchets

# SOMMAIRE

Préambule

Table des illustrations

Table des graphiques

Table des tableaux

Table des cartographies

<b>1. Rappel sur l'identification avant l'arrêté du 23/11/2020 .....</b>	<b>8</b>
1.1. Adresse Internet pour l'Identification .....	8
1.2. Fonctionnement de l'identification .....	8
1.3. A quel moment avait lieu l'identification ? .....	9
1.4. Difficultés rencontrées à l'identification .....	10
<b>2. Synthèse tous secteurs .....</b>	<b>11</b>
2.1. Nombre de projet identifiés .....	12
2.2. Répartition régionale .....	13
2.3. Délai entre la demande d'identification et la mise en service prévisionnelle de l'installation... ..	14
2.4. Répartition par secteur de la productibilité totale de biométhane .....	14
2.5. Les types de réseaux injectés .....	15
2.5.1. Le stockage des intrants .....	16
2.5.2. Stockage du biogaz .....	17
2.5.3. Stockage du biométhane .....	17
2.5.4. Le digestat .....	18
<b>3. Méthanisation à la ferme .....</b>	<b>19</b>
3.1. Nombre de projets identifiés .....	19
3.2. Répartition régionale .....	20
3.3. Approvisionnement en substrats .....	21
3.4. Production de biométhane .....	25
<b>4. Méthanisation centralisée .....</b>	<b>26</b>
4.1. Nombre de projets identifiés .....	26
4.2. Répartition régionale .....	27
4.3. Approvisionnement en substrats .....	27
<b>5. Installations ISDND .....</b>	<b>31</b>
5.1. Nombre de projets identifiés .....	31
5.2. Répartition régionale .....	32
5.3. Approvisionnement en substrats .....	33
5.4. Production de biométhane .....	34

<b>6. Méthanisation « Autre » .....</b>	<b>35</b>
6.1. Nombre de projets identifiés .....	35
6.2. Répartition régionale.....	36
6.3. Approvisionnement en substrats .....	36
6.4. Production de biométhane.....	37
<b>7. Méthanisation IAA .....</b>	<b>38</b>
7.1. Nombre de projets .....	38
7.2. Répartition régionale.....	39
7.3. Approvisionnement en substrats .....	40
7.4. La production de biométhane .....	40
<b>8. Méthanisation des déchets ménagers .....</b>	<b>42</b>
8.1. Nombre de projets .....	42
8.2. Répartition régionale.....	43
8.3. Approvisionnement en substrats .....	43
8.4. La production de biométhane .....	44

## Table des illustrations

Illustration 1 : La demande d'identification ADEME dans les étapes clé d'un projet biogaz par injection de biométhane.....	9
--	---

## Table des graphiques

Graphique 1 : Evolution annuelle des projets d'injection de biométhane : tous secteurs.....	12
Graphique 2 : Répartition du nombre de projets d'injection de biométhane : tous secteurs .....	12
Graphique 3 : Répartition par secteur de la productibilité totale de biométhane des projets identifiés : tous secteurs .....	14
Graphique 4 : Productibilité de biométhane annuelle estimée des unités identifiées : tous secteurs ..	15
Graphique 5 : Choix du réseau d'injection pour le biométhane : tous secteurs.....	15
Graphique 6 : Répartition des types de procédés de stockage des intrants des projets de production de biométhane : tous secteurs .....	16
Graphique 7 : Répartition des types de procédés de stockage de biogaz : tous secteurs .....	17
Graphique 8 : Répartition des types de procédés de stockage du biométhane des projets d'injection : tous secteurs.....	17
Graphique 9 : Traitement du digestat des projets de méthanisation par injection de biométhane identifiés : tous secteurs .....	18
Graphique 10 : Evolution annuelle des projets de méthanisation par injection de biométhane : secteur à la ferme.....	19
Graphique 11 : Plages des tonnages totaux de substrats entrants sur les unités identifiées : secteur à la ferme.....	22
Graphique 12 : Plages des tonnages totaux de substrats entrants sur les unités identifiées avec ou sans effluents d'élevage : secteur à la ferme .....	23
Graphique 13 : Caractéristiques de l'approvisionnement en substrats des unités identifiées : secteur à la ferme.....	23
Graphique 14 : Répartition de l'approvisionnement en substrats avec ou sans effluents des unités identifiées : secteur à la ferme.....	24
Graphique 15 : Répartition des cultures entrantes dans l'approvisionnement pour les unités identifiées : secteur à la ferme.....	24
Graphique 16 : Productibilité annuelle estimée de biométhane des installations identifiées : secteur à la ferme.....	25
Graphique 17 : Plages du débit de biométhane des projets d'injection de biométhane : secteur à la ferme.....	25
Graphique 18 : Evolution annuelle des projets d'injection de biométhane : secteur centralisé .....	26
Graphique 19 : Caractéristiques de l'approvisionnement en substrats des projets d'injection de biométhane : secteur centralisé .....	27
Graphique 20 : Répartition de l'approvisionnement en substrats des projets d'injection de biométhane : secteur centralisé .....	28
Graphique 21 : Plages des tonnages totaux de substrats entrants sur les unités de méthanisation identifiées : secteur centralisé .....	28
Graphique 22 : Plages des tonnages totaux de substrats entrants sur les unités identifiées : secteur centralisé .....	29
Graphique 23 : Productibilité de biométhane annuelle des unités identifiées : secteur centralisé .....	29
Graphique 24 : Plages de débit de biométhane des unités identifiées : secteur centralisé.....	30
Graphique 25 : Evolution annuelle des projets d'injection de biométhane : secteur ISDND .....	31
Graphique 26 : Approvisionnement moyen des unités identifiées : secteur ISDND .....	33
Graphique 27 : Plages des tonnages totaux de substrats entrants sur les unités identifiées : secteur ISDND.....	33
Graphique 28 : Evolution annuelle de la productibilité moyenne des unités identifiées : secteur ISDND .....	34
Graphique 29 : Plage du débit de biométhane des unités identifiées : secteur ISDND.....	34
Graphique 30 : Evolution annuelle des projets d'injection de biométhane : secteur « Autre » .....	35
Graphique 31 : Approvisionnement moyen du parc d'unités identifiées : secteur « Autre » .....	36
Graphique 32 : Plages du débit de biométhane des unités identifiées : secteur « Autre » .....	37
Graphique 33 : Productibilité annuelle de biométhane des projets identifiés : secteur « Autre ».....	37

Graphique 34 : Evolution annuelle des projets d'injection de biométhane : secteur IAA.....	38
Graphique 35 : Approvisionnement des projets des unités identifiées : secteur IAA.....	40
Graphique 36 : Productibilité de biométhane annuelle estimée des projets d'injection identifiés : secteur IAA .....	40
Graphique 37 : Plages du débit de biométhane des installations identifiées : secteur IAA .....	41
Graphique 38 : Evolution annuelle des projets d'injection de biométhane : secteur déchets ménagers .....	42
Graphique 39 : Approvisionnement annuel du parc des unités identifiées : secteur déchets ménagers .....	43
Graphique 40 : Evolution annuelle de la productibilité moyenne de biométhane : secteur déchets ménagers.....	44
Graphique 41 : Plages du débit de biométhane des installations identifiées : secteurs déchets ménagers.....	44

### Table des cartographies

Carte 1 : Répartition régionale des projets d'injection de biométhane identifiés en nombre d'installations : tous secteurs.....	13
Carte 2 : Répartition régionale des projets d'identification d'injection de biométhane : secteur à la ferme.....	20
Carte 3 : Répartition régionale des projets d'identification d'injection de biométhane : secteur centralisé .....	27
Carte 4 : Répartition régionale des installations identifiées : secteur ISDND .....	32
Carte 5 : Répartition régionale des installations identifiées : secteur Autre .....	36
Carte 6 : Répartition régionale des projets d'injection biométhane identifiées : secteur IAA.....	39

### Table des tableaux

Tableau 1 : Durée entre la demande du récépissé et la date de mise en service prévisionnelle de l'installation : tous secteurs.....	14
Tableau 2 : Tableau récapitulatif des données clé par secteur de production de biométhane : tous secteurs .....	16
Tableau 3 : Répartition du tonnage total de substrats par région : secteur à la ferme .....	21
Tableau 4 : Répartition régionale des installations identifiées : secteur déchets ménagers .....	43

## Préambule

La production de biogaz fait partie de la stratégie de développement des énergies renouvelables en France depuis 2011. La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte renforce les ambitions attribuées à la filière d'injection de biométhane.

Le décret n° 2011-1597 du 21 novembre 2011 relatif aux conditions de contractualisation entre producteurs de biométhane et fournisseurs de gaz naturel, mentionne une procédure d'identification des installations auprès de l'ADEME. Ces déclarations aident à mieux connaître la dynamique des projets en cours.

## Récépissé d'identification

Le récépissé d'identification atteste de la déclaration auprès de l'ADEME des données demandées dans le cadre de l'arrêté tarifaire du 19 mai 2011 ou du décret du 21 novembre 2011. Ce récépissé ne constitue absolument en rien une validation de la pertinence technique ou économique du projet concerné par l'ADEME.

Depuis la parution du dernier arrêté tarifaire, sorti le 23 novembre 2020, les dispositions de l'arrêté de 2011 qui précisaient la procédure d'identification des projets de biométhane auprès de l'ADEME ont été abrogées par l'article 1 du décret n° 2020-1428 du 23/11/2020. Le récépissé d'identification ADEME n'est plus requis pour la signature d'un contrat d'achat biométhane.

Depuis cette date, aucun récépissé n'a été émis. Les données, indiquées dans ce rapport, s'arrêtent donc au 23/11/2020.

Ce rapport n'aborde que les projets d'installations de production de biométhane qui le valorisent par **injection** dans les réseaux de gaz naturel.

## Rappel :

**Ce rapport fait un bilan des projets d'injection de biométhane identifiés auprès de l'ADEME, en application de l'article 3 du décret n°2011-1597. Ainsi les données sont celles provenant de déclarations par les porteurs de projets au stade « pré-signature du contrat d'achat » et dans un contexte, en 2019 et 2020 de précipitation des porteurs de projets à signer un contrat d'achat avant une évolution tarifaire annoncée. Il ne s'agit pas d'un état des lieux des unités construites.**

**Toutefois, ce bilan des unités biométhane identifiées traduit l'état du parc potentiel qui est en cours de développement des unités de biogaz qui vont aboutir dans les prochaines années.**

# 1. Rappel sur l'identification avant l'arrêté du 23/11/2020

## 1.1. Adresse Internet pour l'Identification

Dès 2011, l'ADEME a mis en place une procédure dématérialisée permettant aux porteurs de projets d'effectuer une demande en ligne. Pour l'ADEME et les porteurs de projets, la vérification des dossiers était facilitée et les étapes de validation tracées.

L'adresse internet de l'identification pour effectuer une demande d'identification d'un projet biogaz était la suivante :

<https://identification-biogaz.ademe.fr/>

Les questions et échanges concernant l'instruction des projets d'injection biométhane dans le cadre de l'identification s'effectuaient au travers l'adresse suivante :

[Identification.projet-biogaz@ademe.fr](mailto:Identification.projet-biogaz@ademe.fr)

Si les contacts mails étaient privilégiés pour la facilité de tenir l'historique des échanges, un numéro de téléphone (hotline) était également disponible pour assurer les demandes complémentaires. Jusqu'au début octobre 2019, les contacts téléphoniques étaient assurés directement par l'ADEME puis par un prestataire.

## 1.2. Fonctionnement de l'identification

Les porteurs de projets souhaitant s'identifier devaient se connecter à l'adresse indiquée ci-dessus et compléter puis valider le formulaire en ligne. Un identifiant était alors communiqué afin de connaître l'avancement de leur dossier à tout moment.

La procédure d'identification avait été assurée par les ingénieurs et gestionnaires du Service Mobilisation et Valorisation des Déchets, à l'ADEME nationale de 2011 à 2019. Puis à partir de l'automne 2019, cette mission avait été confiée à un prestataire.

Le dossier était étudié, si des incohérences existaient, le télé-déclarant était contacté via la boîte mail (auparavant également par contact téléphonique) afin de rectifier les erreurs. Les modifications des données ne pouvaient être effectuées par le télé-déclarant, seul l'ADEME ou le chargé de mission pouvaient effectuer les changements nécessaires.

Dès que le formulaire était jugé complet, un récépissé était édité par le chargé de mission, signé par l'ADEME et envoyé par voie postale avec Accusé de Réception, par l'entreprise prestataire, au télé-déclarant.

### Période de COVID 19

Pour limiter l'impact de cette période sur la procédure d'identification, l'ADEME avait mis en place une signature électronique des récépissés ainsi qu'un envoi exceptionnel par mail. Chaque télé-déclarant devait accuser réception du récépissé. Par ces moyens mis en œuvre les délais d'envoi ont été encore réduits.

En général, le délai moyen entre la date d'envoi du formulaire complet par le télé-déclarant et la date de réception du récépissé variait entre 15 jours et un mois. Pour les renouvellements, le délai était plus court.

### 1.3. A quel moment avait lieu l'identification ?

Avant l'arrêté du 23/11/2020, l'identification de l'installation en projet intervenait préalablement à la signature du contrat d'achat, signé entre le producteur de biométhane et un fournisseur de gaz de son choix. Ce document, établi sous la forme d'un « récépissé d'identification » constituait une pièce du contrat d'achat.

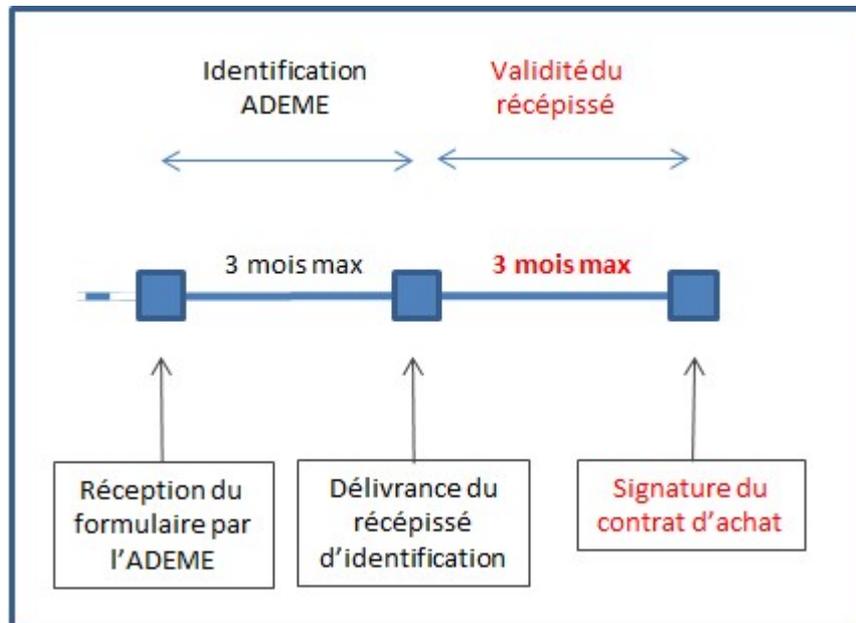


Illustration 1 : La demande d'identification ADEME dans les étapes clé d'un projet biogaz par injection de biométhane.

Lors de la saisie du formulaire, le télé-déclarant renseignait les éléments relatifs à l'installation :

- Effluents d'élevage
- Procédés de stockage intrants
- Procédé de stockage de biogaz
- Procédé de stockage du biométhane
- Procédé de stockage du digestat
- Type de réseau d'injection
- Procédé d'épuration utilisé
- Capacité maximale de production de biogaz  $\text{Nm}^3/\text{h}$
- Capacité moyenne de production de biométhane  $\text{Nm}^3/\text{h}$
- Productibilité moyenne annuelle estimée biométhane

## 1.4. Difficultés rencontrées à l'identification

### Erreurs/oublis dans la saisie des données

A de nombreuses reprises, il était nécessaire de contacter les télé-déclarants dans le but de corriger certaines données erronées ou manquantes. Le plus souvent, il s'agissait des données suivantes :

- la capacité maximale de production de biogaz
- la capacité maximale de biométhane
- la productibilité moyenne annuelle de biométhane
- la quantité de substrats

Ces inexactitudes étaient souvent liées aux unités renseignées : Nm<sup>3</sup>, tonnes, MWh, etc.

De plus, de nombreuses installations étaient déclarées avec les coordonnées de la parcelle ou du site de la future installation souvent non répertoriée au moment de la télé-déclaration, ce qui pouvait engendrer une non-distribution du récépissé et un retour de ce dernier à l'expéditeur.

### Renouvellements de récépissés

Afin de limiter au maximum les renouvellements de récépissés, à chaque nouvelle demande, le porteur du projet devait préciser la date prévue de signature du contrat d'achat.

### Doublons

Lors de l'établissement des récépissés, une attention particulière était portée aux doublons. En effet, il était nécessaire d'être vigilant afin qu'une installation ne soit pas référencée avec plusieurs numéros de récépissés et que cette synthèse ne prenne pas en compte deux fois la même installation. Il était important de communiquer au porteur du projet que lorsqu'il y avait une modification sur l'installation (capacité...), une demande de formulaire n'était pas à refaire mais qu'un renouvellement suffisait.

Il a été noté, au deuxième semestre 2020, une forte augmentation des doublons suite à des demandes de modification de contrat.

## 2. Synthèse tous secteurs

Le biométhane se développe sur tout le territoire français. Il est produit à partir du biogaz issu de la fermentation anaérobie de matières organiques issues de divers secteurs : agricole, déchets ménagers, industriels et des installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

Cette partie « tous secteurs » présente un bilan des unités d'injection de biométhane identifiées citées ci-dessous.

- La méthanisation à la ferme

Ce secteur concerne les installations de méthanisation portées majoritairement par un ou plusieurs exploitants agricoles. Cette catégorie englobe de nombreuses installations et pourrait être segmentée selon le type de portage individuel ou collectif, le type de déchets entrants (codigestion ou 100% agricole), mais ces informations ne sont pas toujours données ou disponibles lors de la demande d'identification.

- La méthanisation centralisée

Dans ce secteur, sont recensées les installations des grands projets collectifs agricoles, et les projets industriels qui traitent essentiellement les biodéchets du territoire.

- Les ISDND

Ce sont les installations de stockage de déchets non dangereux qui produisent encore du biogaz d'exploitation en cours ou terminées.

- Le secteur « Autre »

Ce secteur englobe essentiellement les unités valorisant le biogaz issu du traitement des eaux et boues usées des stations d'épuration car à la conception de l'outil informatique « identification », la catégorie « stations d'épuration des eaux usées urbaines ou STEU » n'avait pas encore été créée.

- La méthanisation IAA

Ce secteur regroupe les Industries Agro-Alimentaires.

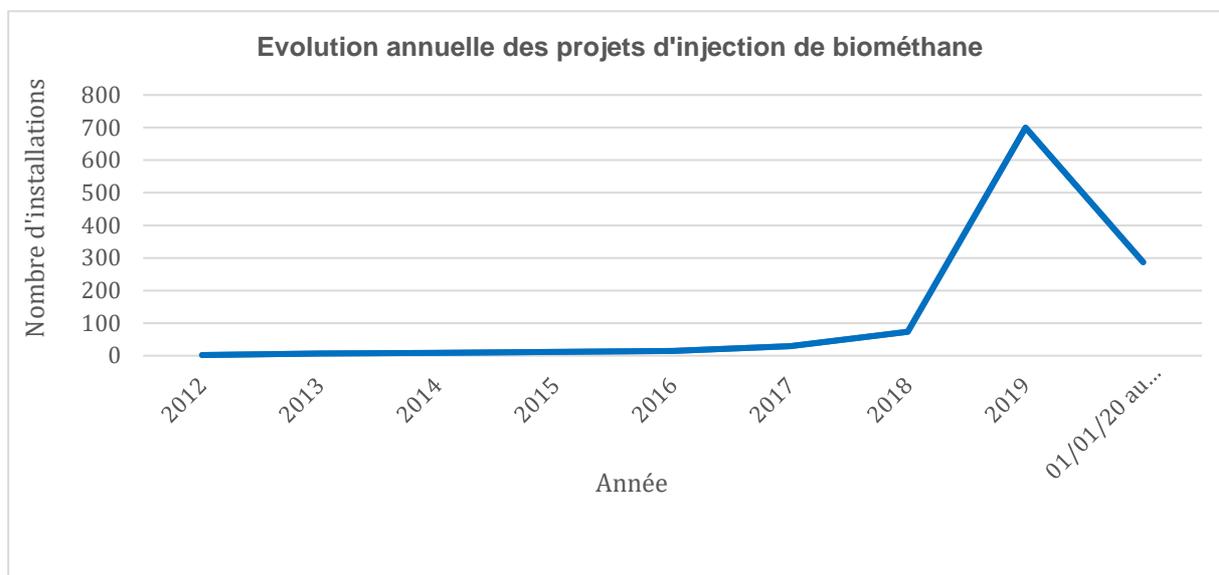
- La méthanisation de déchets ménagers

Ce secteur est composé des unités de méthanisation valorisant les déchets d'ordures ménagères en biométhane.

Il est à noter que certaines modifications doivent être opérées par l'ADEME ou son sous-traitant dans la définition des catégories, certains éléments renseignés s'avérant erronés (ex : confusion entre méthanisation à la ferme et centralisée).

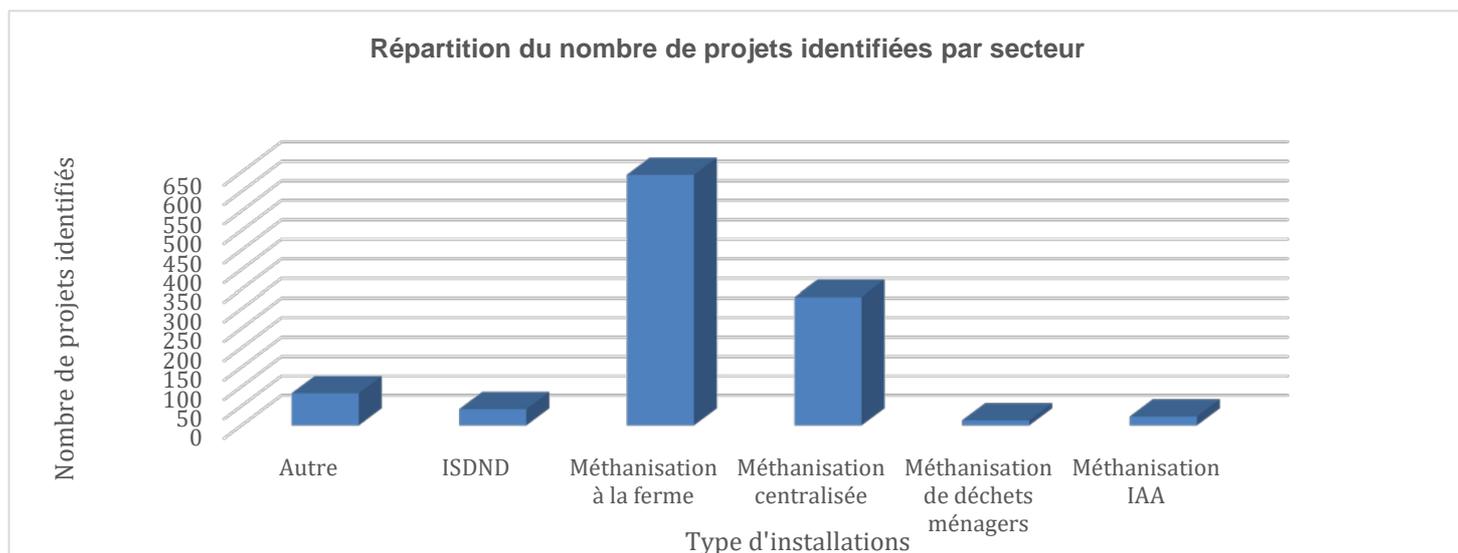
## 2.1. Nombre de projet identifiés

L'identification a débuté au cours de l'année 2011, mais la première demande d'identification est arrivée en juillet 2012. Depuis, il a été délivré 1134 récépissés tous secteurs confondus. Le nombre de récépissés porte essentiellement sur les installations de méthanisation à la ferme.



Graphique 1 : Evolution annuelle des projets d'injection de biométhane : tous secteurs

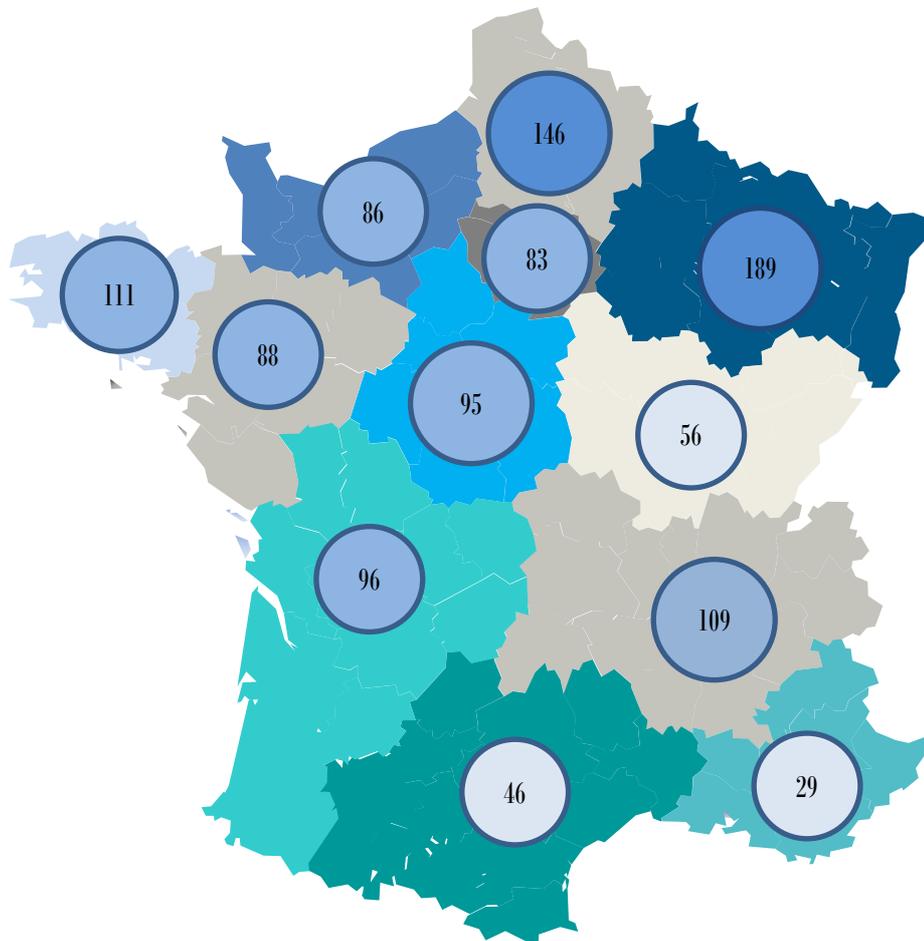
La filière injection de biométhane a nécessité un retour d'expérience des premières installations en service avant de se déployer. Ce qui explique le nombre de récépissés peu élevé et linéaire au début. Depuis 2018, cette filière est en plein essor. La crise sanitaire a engendré une baisse notable des demandes de récépissés au second trimestre de l'année 2020. Cependant, une recrudescence des demandes a été remarquée à partir du mois de septembre 2020, liée au changement tarifaire annoncé.



Graphique 2 : Répartition du nombre de projets d'injection de biométhane : tous secteurs

Sur ces 1134 récépissés, émis de 2012 à novembre 2020, plus de la moitié concerne des demandes pour les installations de méthanisation à la ferme. Certaines filières sont plus en recul car l'autorisation d'injecter du biométhane est arrivée plus tardivement comme les stations d'épuration urbaines : juin 2014, mais aussi en raison du plus faible potentiel d'installations concernées par secteur.

## 2.2. Répartition régionale



Carte 1 : Répartition régionale des projets d'injection de biométhane identifiés en nombre d'installations : **tous secteurs**

La carte 1 met en évidence un plus grand nombre de projets d'injection de biométhane identifiés dans le Grand-Est et les Hauts de France où les projets à la ferme et centralisés sont majoritaires.

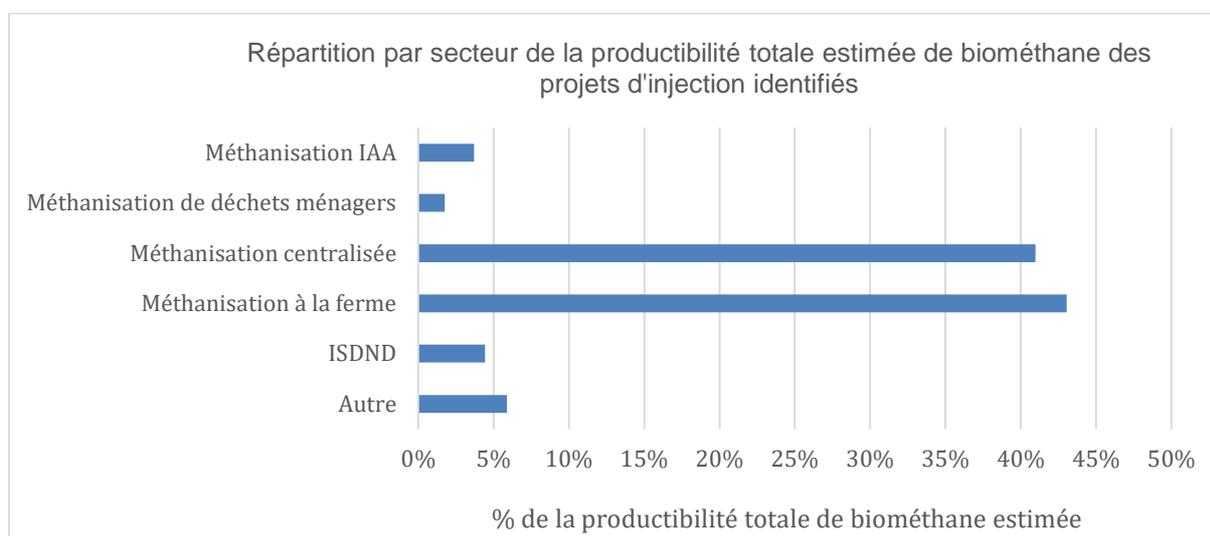
### 2.3. Délai entre la demande d'identification et la mise en service prévisionnelle de l'installation

Secteur	Durée entre la demande et la mise en service prévisionnelle				
	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	> 3 ans
A la ferme	7%	47%	40%	5%	
Centralisé	7%	35%	43%	11%	2%
ISDND	17%	34%	34%	12%	2%
IAA		44%	38%	13%	6%
Autre	31%	33%	23%	8%	
Déchets ménagers	25%	25%	13%	25%	13%

Tableau 1 : Durée entre la demande du récépissé et la date de mise en service prévisionnelle de l'installation : **tous secteurs**

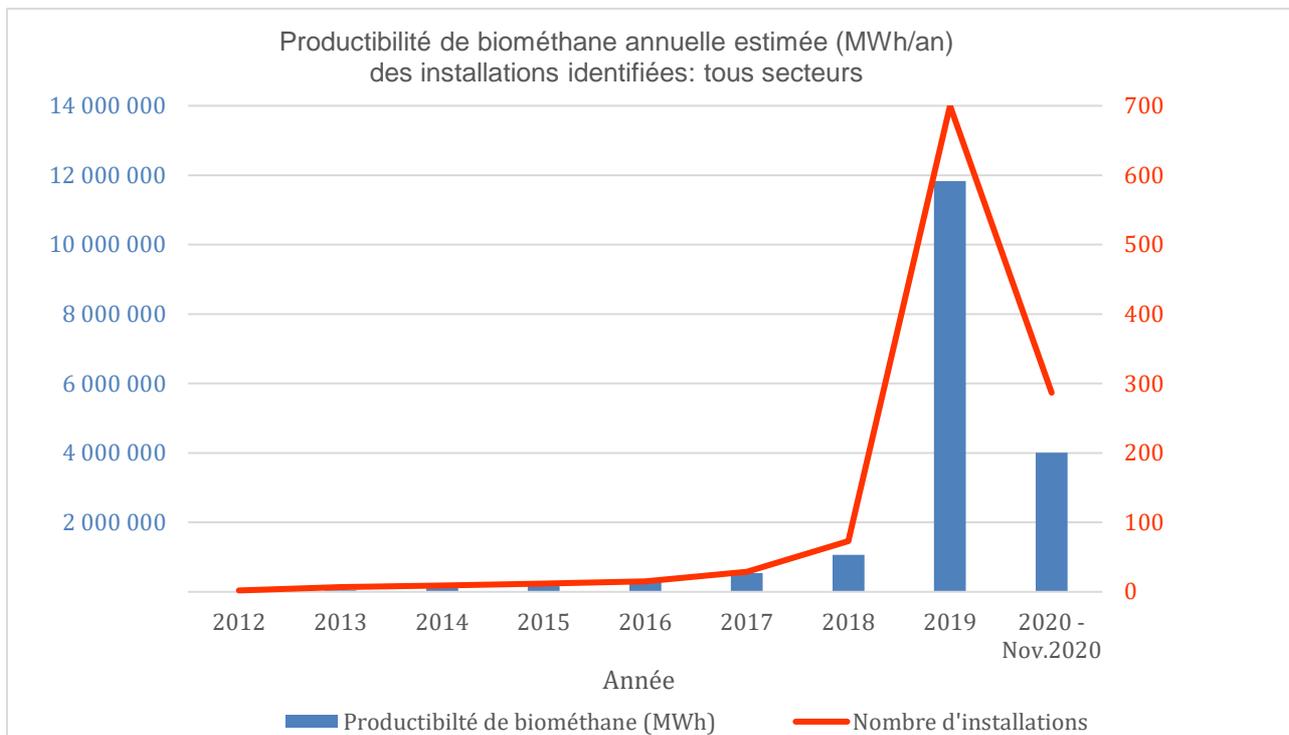
De 2011 à 2018 les contrats d'achat de biométhane étaient signés très tard dans le calendrier de réalisation des projets, la procédure d'identification intervenait peu de temps avant la mise en service des installations, généralement dans les 6 mois avant cette dernière. Depuis 2018, avec les retours d'expérience positifs de l'injection du biométhane et la crainte des acteurs d'une évolution des tarifs en leur défaveur, les demandes d'identification et signatures de contrats d'achat interviennent extrêmement tôt, parfois même avant la mise en place du plan de financement, voire dès la genèse du projet. De plus, les délais sont variables, selon le type d'installations, la durée de chantier, le tour de table financier et surtout aussi le stade d'avancement technique du projet au moment de la demande d'identification. Bien sûr, ces résultats sont à regarder avec prudence, puisqu'il s'agit seulement d'une estimation de dates de mise en service par le porteur de projet à un stade précoce pour chaque projet.

### 2.4. Répartition par secteur de la productibilité totale de biométhane



Graphique 3 : Répartition par secteur de la productibilité totale de biométhane des projets identifiés : **tous secteurs**

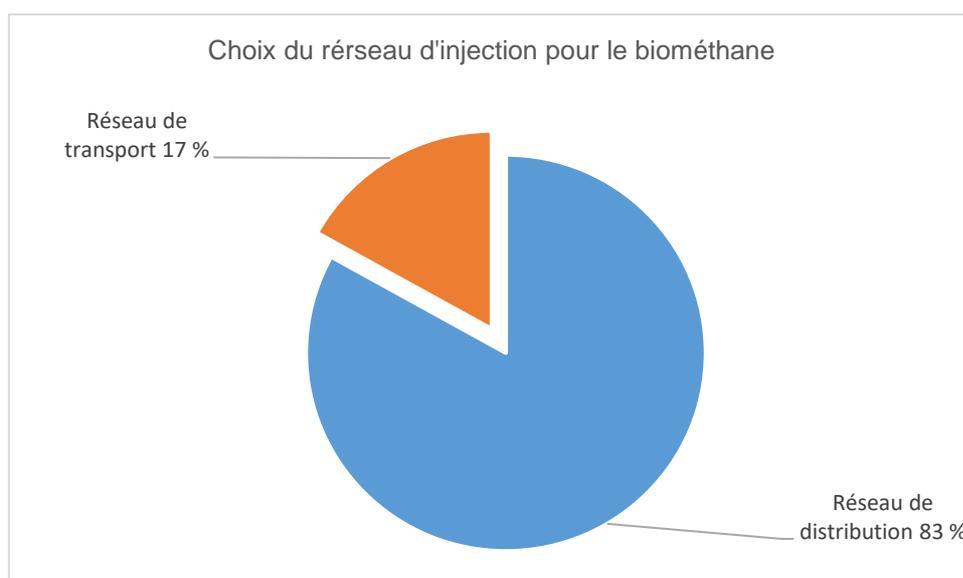
Depuis 2012 et jusqu'au 23/11/2020, la productibilité totale de biométhane estimée des projets déclarés à l'identification s'élève à 18 113 GWh dont une grande majorité provenant des installations de méthanisation à la ferme et centralisée.



Graphique 4 : Productibilité de biométhane annuelle estimée des unités identifiées : **tous secteurs**

## 2.5. Les types de réseaux injectés

Les installations d'injection de biométhane ont la possibilité de se raccorder aux réseaux de distribution ou aux réseaux de transport de gaz naturel. Après l'étude des formulaires, il est ressorti que 83 % du biométhane sera injecté dans les réseaux de distribution.



Graphique 5 : Choix du réseau d'injection pour le biométhane : **tous secteurs**

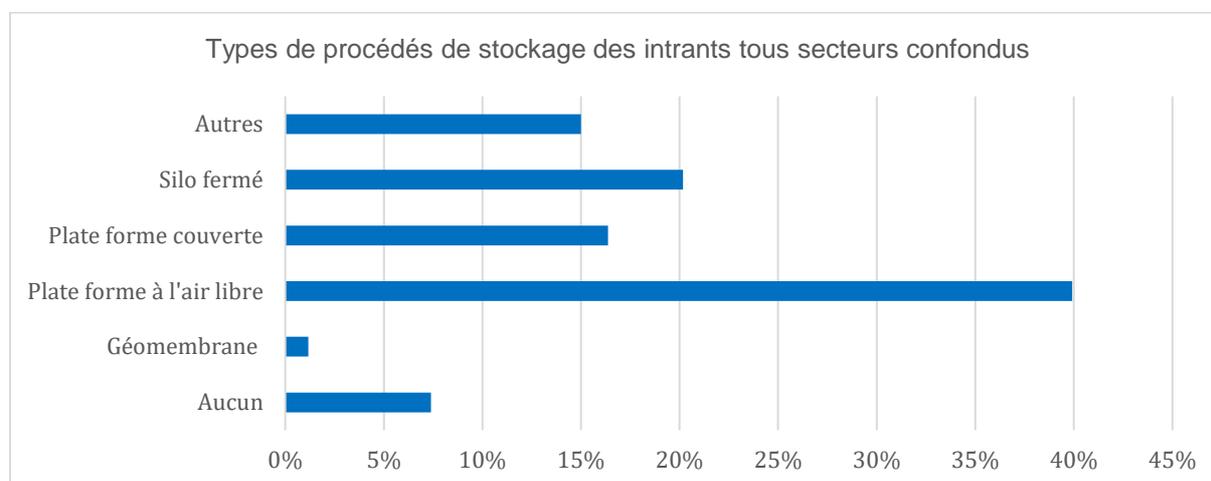
Secteur	Nombre de projets sous identification	Tonnage total de substrats entrants (t/an)	Tonnage moyen de substrats entrants (t/an)	Productivité moyenne annuelle estimée en biométhane (MWh)	Capacité moyenne de production de biogaz (Nm <sup>3</sup> /h)	Capacité moyenne de production de biométhane (Nm <sup>3</sup> /h)
Autre (majoritairement des STEP)	83	16 369 813	199 632	12 857	480	270
ISDND	42	6 748 122	6 689 681	19 124	702	240
Méthanisation à la ferme	643	10 023 023	15 588	12 789	287	149
Méthanisation centralisée	330	11 059 000	33 512	22 545	513	279
Méthanisation de déchets ménagers	13	789 409	60 723	24 603	626	334
Méthanisation IAA	23	3 019 276	131 273	29 227	746	426
<b>Total tous secteurs confondus</b>	<b>1134</b>	<b>48 008 643</b>	<b>7 130 409</b>	<b>121 145</b>	<b>3354</b>	<b>1698</b>

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des données clé par secteur de production de biométhane : **tous secteurs**

La méthanisation à la ferme représente 57% des projets identifiés sur la période considérée, ce qui reflète bien le potentiel du gisement agricole pour produire du biométhane.

Les unités issues du secteur « Autre » sont essentiellement des stations d'épurations ayant comme substrats des boues et graisses.

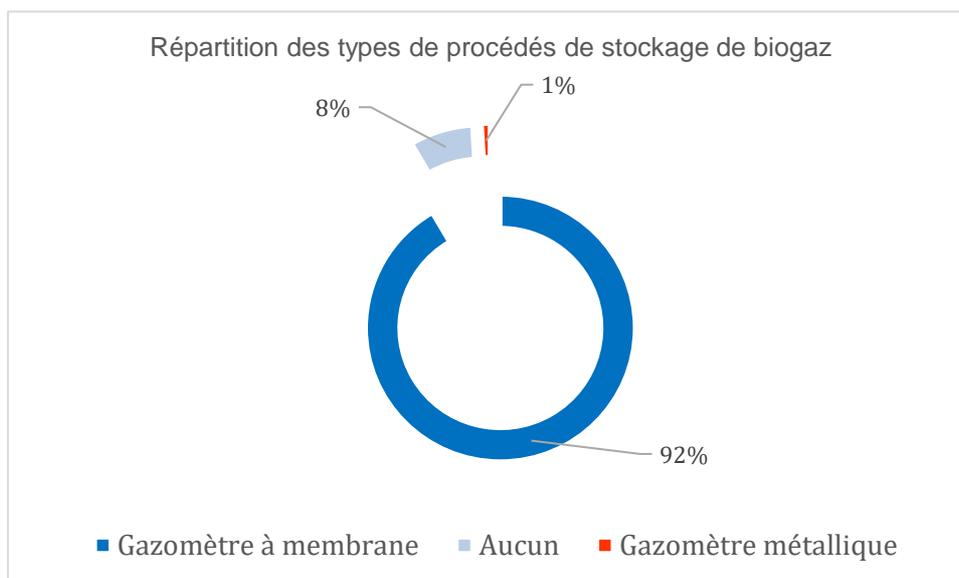
### 2.5.1. Le stockage des intrants



Graphique 6 : Répartition des types de procédés de stockage des intrants des projets de production de biométhane : **tous secteurs**

Comme le présente le graphique ci-dessus, la majeure partie des intrants est stockée sur plate forme. Le stockage désigné sous « Autres » rassemble, selon les déclarations, une diversité de combinaisons de stockage telles que : silo fermé et plateforme couverte...

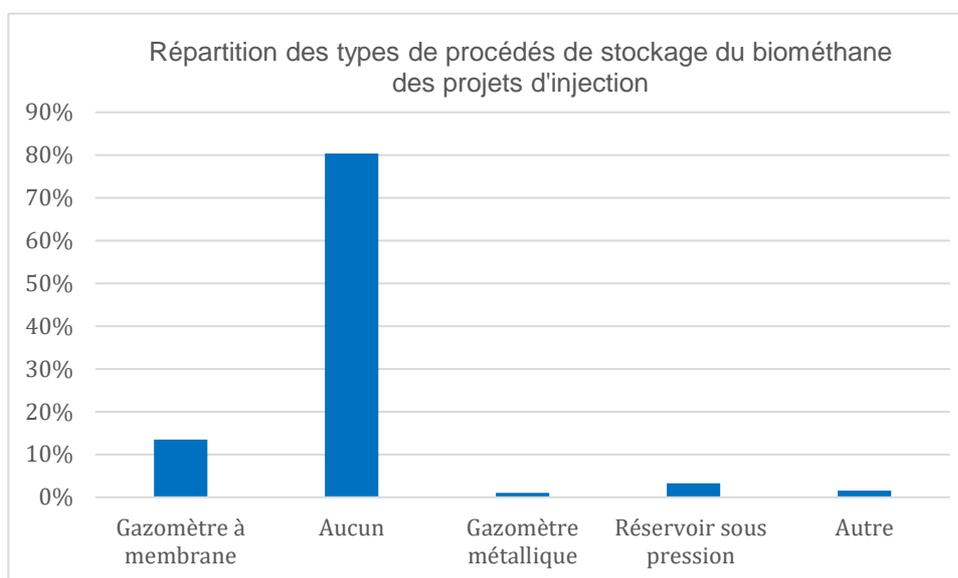
## 2.5.2. Stockage du biogaz



Graphique 7 : Répartition des types de procédés de stockage de biogaz : **tous secteurs**

Tous secteurs confondus, le gazomètre à membrane est la solution majoritairement retenue pour le stockage du biogaz.

## 2.5.3. Stockage du biométhane



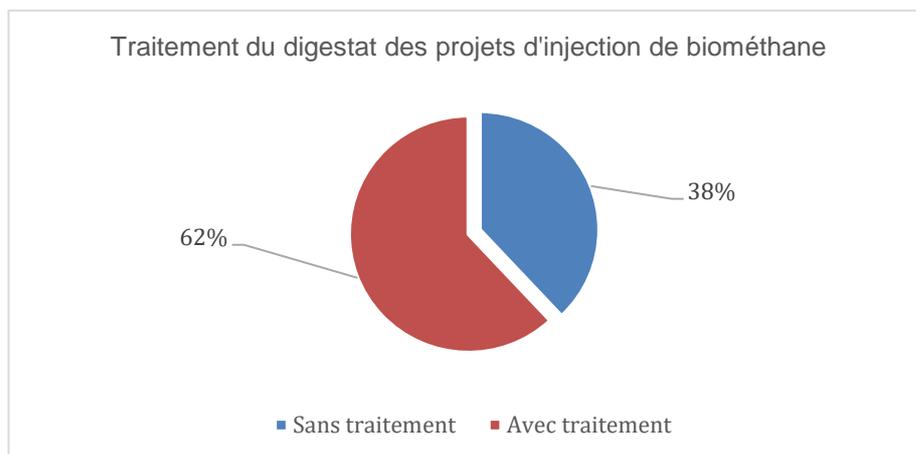
Graphique 8 : Répartition des types de procédés de stockage du biométhane des projets d'injection : **tous secteurs.**

Dans la majorité des cas, le biométhane transite directement vers le réseau gaz naturel sans stockage intermédiaire. Le gazomètre à membrane est généralement utilisé pour la méthanisation à la ferme et la méthanisation centralisée.

#### 2.5.4. Le digestat

La méthanisation des déchets organiques génère un résidu solide ou liquide appelé « digestat ».

Le digestat solide joue un rôle d'amendement : nourrir le sol car il est plus concentré en matière organique stable. Le digestat liquide joue plus un rôle d'engrais, en raison de sa teneur en éléments fertilisants. Comme présenté ci-dessous, 62% des installations recourent à un traitement du digestat. Le traitement le plus couramment pratiqué est la séparation des phases liquide/solide.



Graphique 9 : Traitement du digestat des projets de méthanisation par injection de biométhane identifiés : **tous secteurs**

### 3. Méthanisation à la ferme

Cette partie fait un bilan des unités de méthanisation à la ferme.

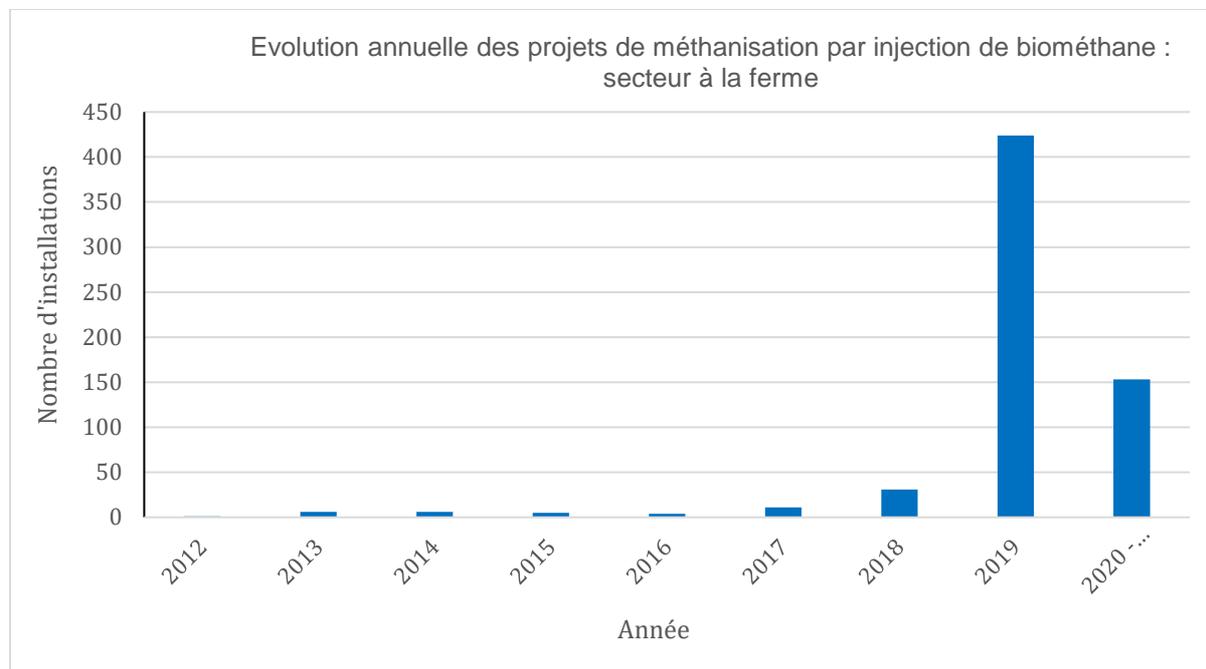
#### Rappel :

**Ce rapport fait un bilan des projets d'injection de biométhane identifiés auprès de l'ADEME, en application de l'article 3 du décret n°2011-1597. Ainsi les données sont celles provenant de déclarations par les porteurs de projets au stade « pré-signature du contrat d'achat » et dans un contexte, en 2019 et 2020 de précipitation des porteurs de projets à signer un contrat d'achat avant une évolution tarifaire annoncée. Il ne s'agit pas d'un état des lieux des unités construites.**

**Cependant ce bilan des unités biométhane identifiées traduit l'état du parc potentiel qui est en cours de développement des unités de biogaz qui vont aboutir dans les prochaines années.**

#### 3.1. Nombre de projets identifiés

Jusqu'en 2018, la demande de récépissés concernant la méthanisation agricole s'est développée à un rythme d'une dizaine d'unités par an. Comme nous l'avons déjà vu, l'année 2019 est marquée par un bond de 643 projets identifiés et probablement autant de contrats d'achat signés. Cette explosion s'explique d'une part par la maturité technique et économique du modèle d'injection de biométhane et surtout aussi par une période préalable à une évolution tarifaire du biométhane annoncée. L'année 2020 n'est pas représentative puisque la crise sanitaire a fortement ralenti les demandes de récépissés.

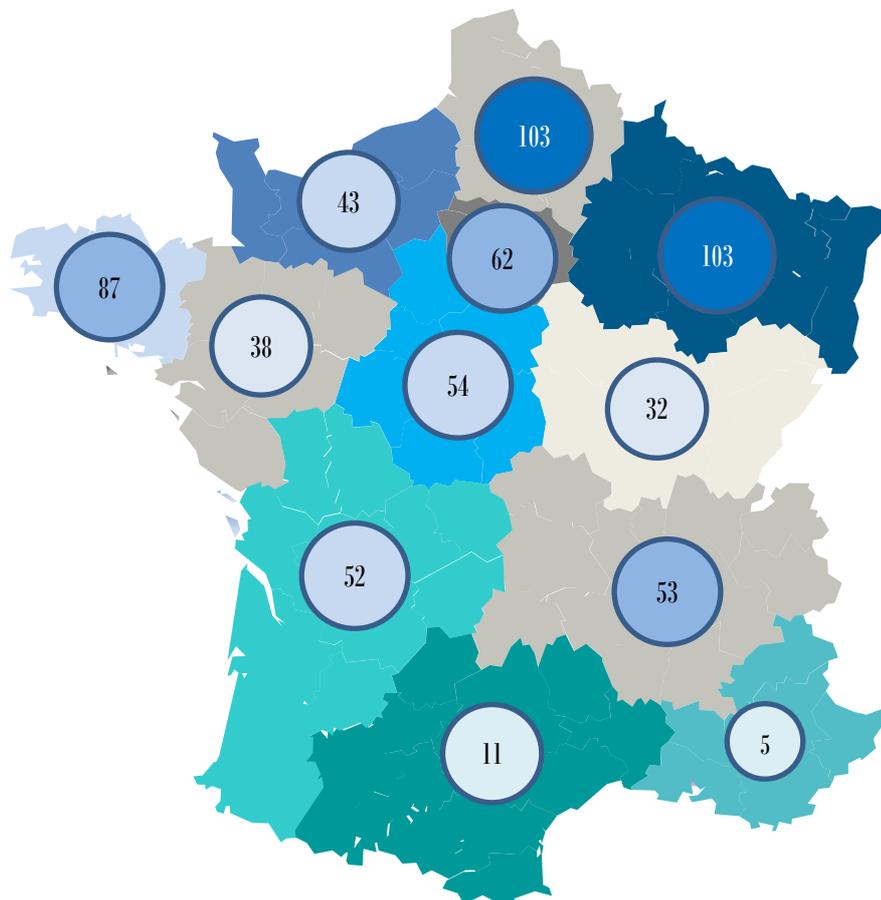


Graphique 10 : Evolution annuelle des projets de méthanisation par injection de biométhane : **secteur à la ferme**

A la date du 23 novembre 2020 (abrogation de la procédure d'identification), nous pouvons constater que le rythme des demandes d'identification est aussi fort qu'en 2019, avec 30 à 40 demandes par mois. Le rythme de plus de 400 projets agricoles en 2019 interroge sur leur faisabilité technique et

surtout leur financement. Sur la même année, le nombre de projets contractualisés par l'ADEME pour l'attribution de subventions était de 115 projets d'injection de biométhane.

### 3.2. Répartition régionale



Carte 2 : Répartition régionale des projets d'identification d'injection de biométhane : **secteur à la ferme**

Sur la période (2012- novembre 2020), 643 installations de méthanisation à la ferme ont été identifiées par l'ADEME. Ce type d'installations est présent en grande majorité dans le Grand-Est, les Hauts de France et la Bretagne. Ce développement géographique dépend souvent des gisements potentiels de substrats agricoles méthanisables locaux, des politiques régionales pour le développement de méthanisation et des capacités d'autofinancement des projets.

### 3.3. Approvisionnement en substrats

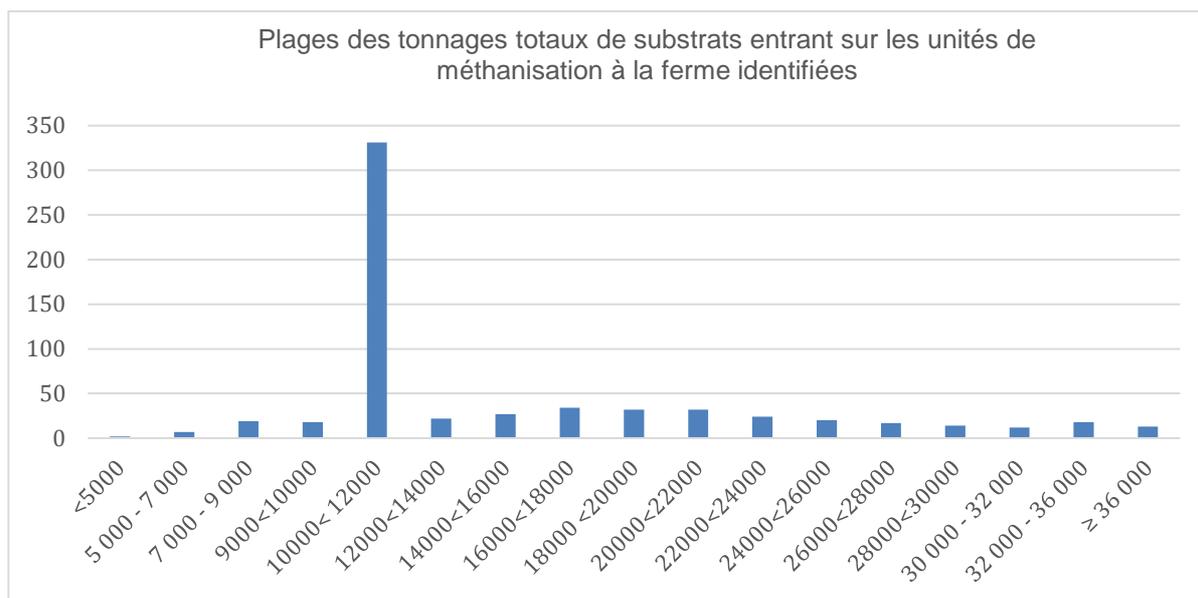
Les unités à la ferme identifiées traitent un peu plus de 10Mt de substrats par an.

Régions	Quantité total de substrat en t/an	Part du substrat total en %
Auvergne-Rhône-Alpes	811 213	8.1%
Bourgogne-Franche-Comté	562 168	5.6%
Bretagne	1 358 493	13.6%
Centre-Val de Loire	824 175	8.2%
Grand-Est	1 514 008	15.1%
Hauts-de-France	1 636 002	16.3%
Ile-de-France	917 777	9.2%
Normandie	776 225	7.7%
Nouvelle-Aquitaine	746 344	7.4%
Occitanie	212 597	2.1%
Pays-de-la-Loire	574 161	5.7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	89 860	0.9%

Tableau 3 : Répartition du tonnage total de substrats par région : **secteur à la ferme**

Globalement, la répartition du tonnage traité suit la répartition du nombre d'unités identifiées en carte 2. Les régions Bretagne, Hauts-de-France et Grand-Est globalisent la moitié du substrat annuel.

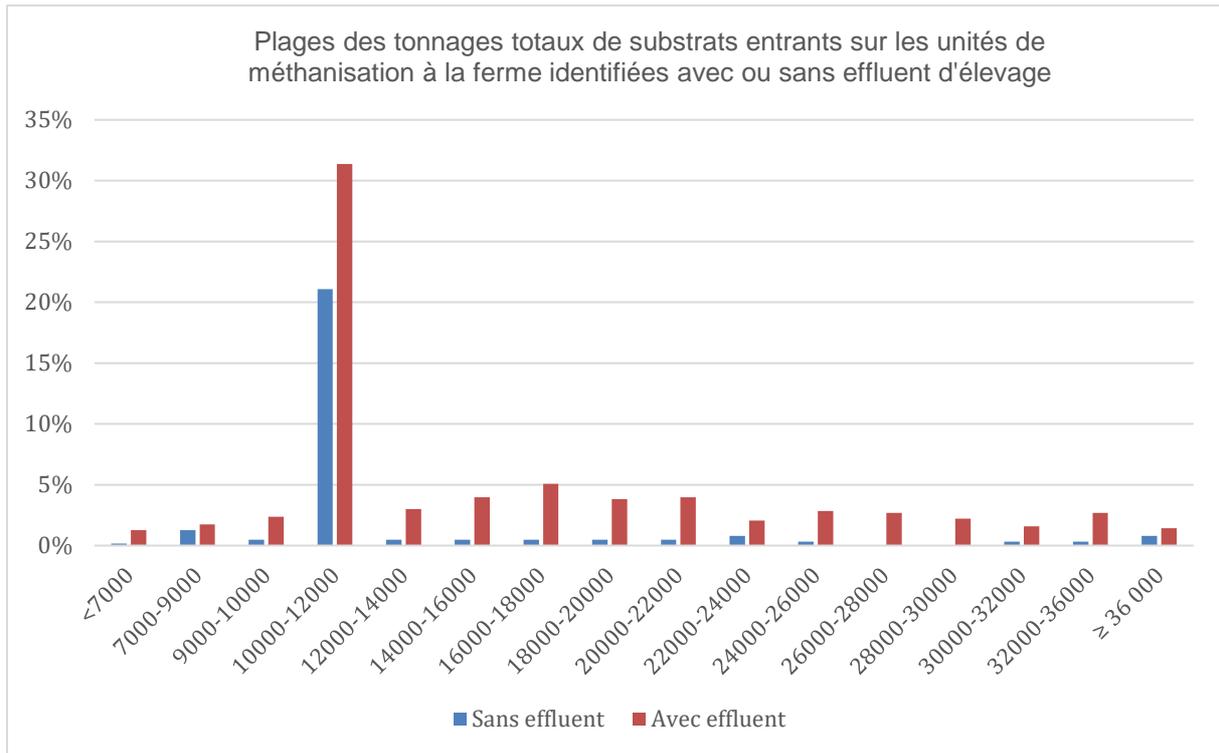
La moitié Nord de la France se distingue également nettement de la moitié Sud.



Graphique 11 : Plages des tonnages totaux de substrats entrants sur les unités identifiées : **secteur à la ferme**

Ce graphique met en évidence une large fourchette des approvisionnements totaux des installations identifiées. La plage dont le tonnage de substrat est compris entre 10 000 et 12 000 tonnes /an concentre plus de la moitié du nombre des installations identifiées. Le tonnage moyen, de cette plage, est de 10 749 t/an ce qui équivaut à un tonnage journalier inférieur à 30 t. Selon la nomenclature ICPE, rubrique n° 2871, une installation dont la quantité de matière traitée est inférieure à 30 t/jour, est soumise à une simple déclaration.

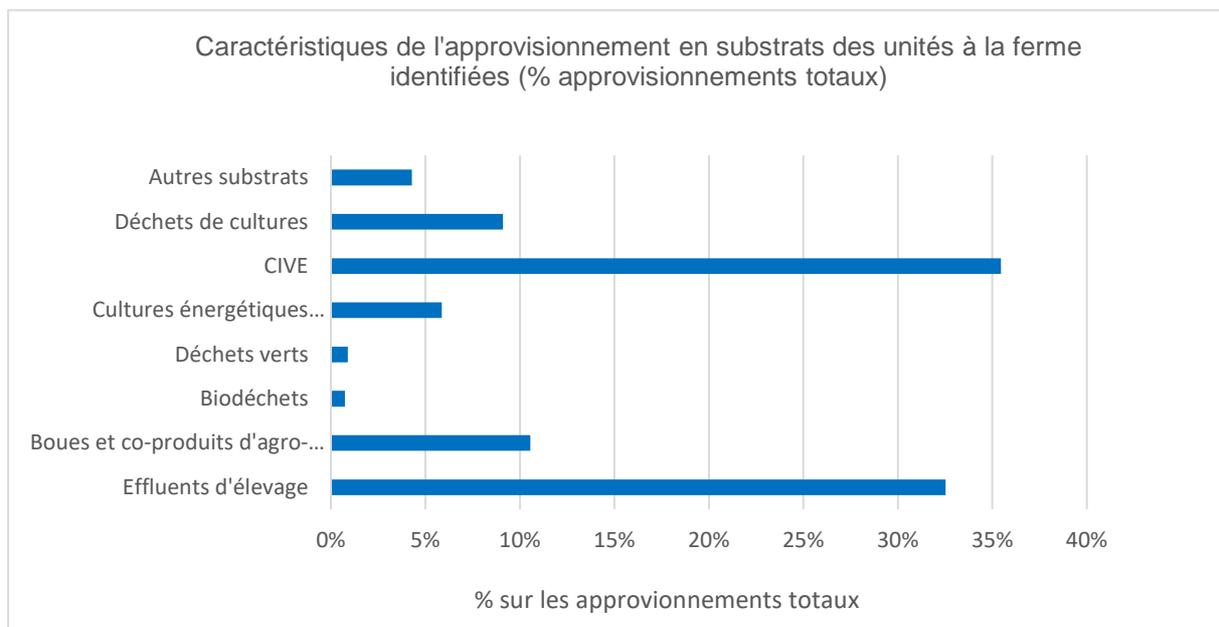
Pour l’approvisionnement des unités de méthanisation à la ferme, il est possible de distinguer les unités utilisant dans leur approvisionnement des effluents d’élevage et celles n’ayant aucun apport d’effluent.



Graphique 12 : Plages des tonnages totaux de substrats entrants sur les unités identifiées avec ou sans effluents d'élevage : **secteur à la ferme**

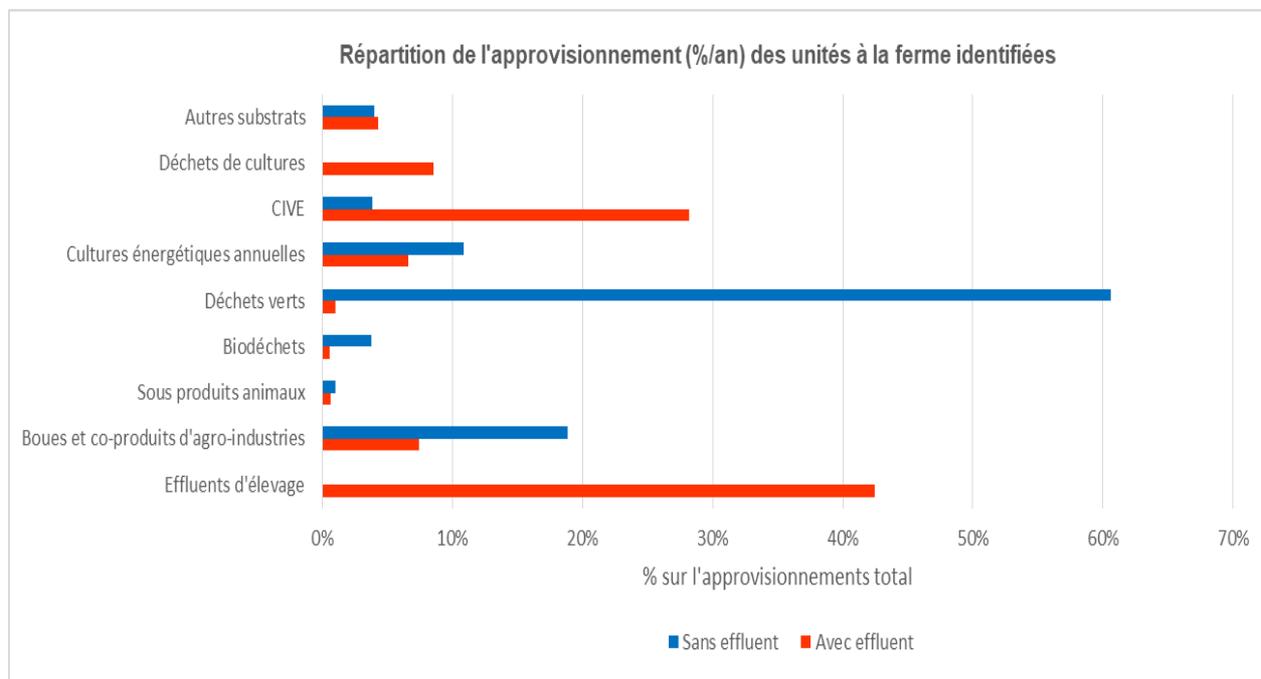
La méthanisation à la ferme est très diversifiée en termes de taille : de quelques milliers de tonnes de matières entrantes par an à plusieurs dizaines de milliers.

Sur 643 projets, 176 installations ne prévoient pas de recourir à des effluents d'élevage.



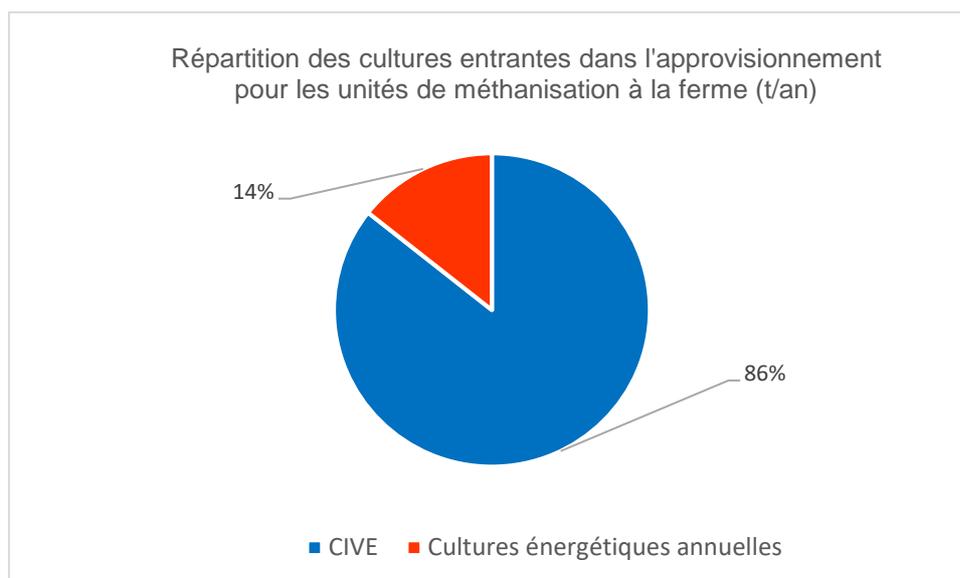
Graphique 13 : Caractéristiques de l'approvisionnement en substrats des unités identifiées : **secteur à la ferme**

Les matières traitées, sur le secteur de la méthanisation à la ferme, sont très diversifiées. Les CIVE et les effluents d'élevage sont les apports majoritaires de ce secteur. Après analyse des demandes de projets d'injection, la quantité utilisée de CIVE est plus importante dans la région du Grand-Est suivie par la région des Hauts-de-France et du Centre-Val-de-Loire.



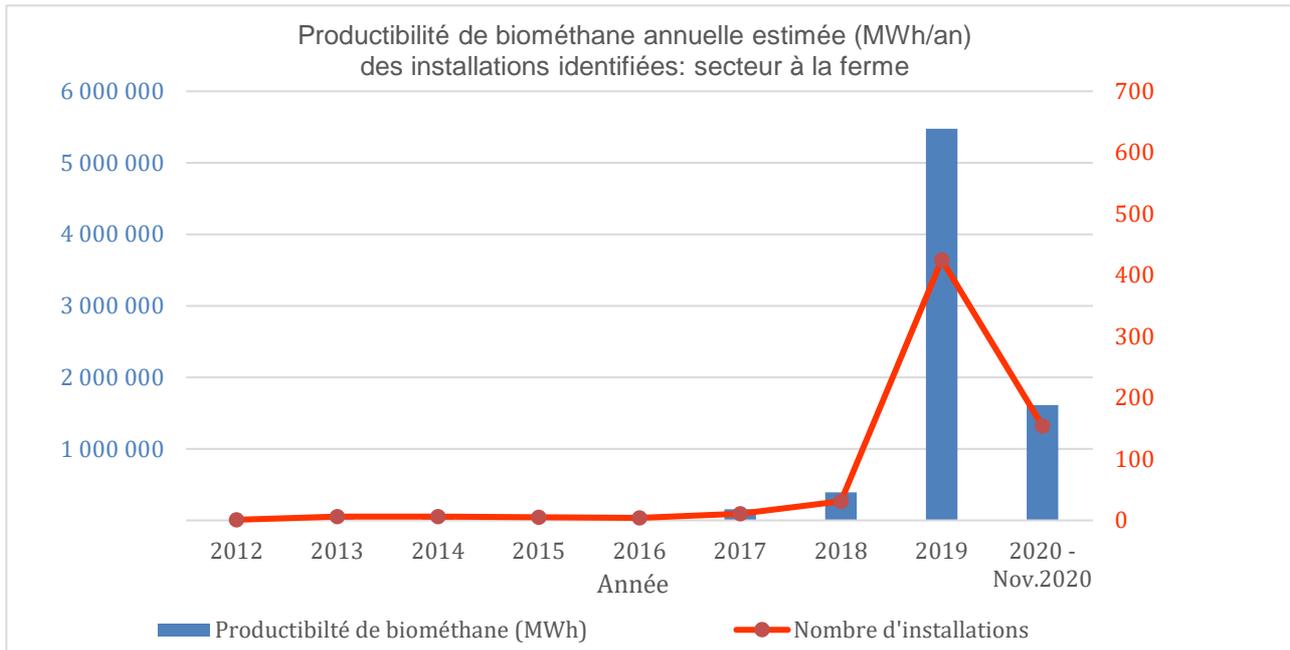
Graphique 14 : Répartition de l'approvisionnement en substrats avec ou sans effluents des unités identifiées : **secteur à la ferme**

Les installations, n'utilisant pas d'effluent d'élevage dans leur approvisionnement, sont, essentiellement, des unités situées dans les départements de la Marne, l'Essonne et la Seine et Marne, où l'activité d'élevage est historiquement peu développée.

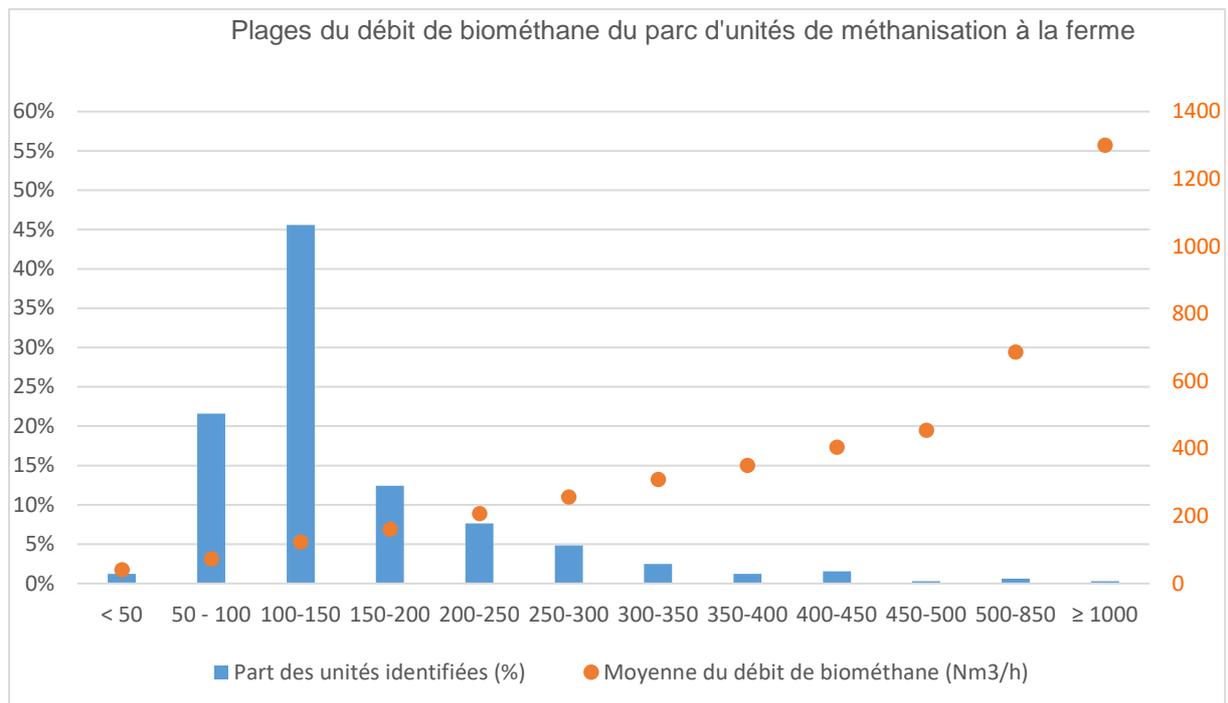


Graphique 15 : Répartition des cultures entrantes dans l'approvisionnement pour les unités identifiées : **secteur à la ferme**

### 3.4. Production de biométhane



Graphique 16 : Productibilité annuelle estimée de biométhane des installations identifiées : **secteur à la ferme**



Graphique 17 : Plages du débit de biométhane des projets d'injection de biométhane : **secteur à la ferme**

Pour la majorité des installations, soit 294 unités, le débit déclaré de biométhane est compris entre 100 et 150 Nm<sup>3</sup>/h avec un débit moyen de 124 Nm<sup>3</sup>/h. A savoir que 119 installations se situent dans la tranche de 100 à 124 Nm<sup>3</sup>/h, le reste est au-dessus de cette moyenne avec un débit de 135 Nm<sup>3</sup>/h. D'autre part, 93% des installations sont en-dessous de 300 Nm<sup>3</sup>/h, elles représentent une production moyenne annuelle estimée à 6 623 850 MWh.

## 4. Méthanisation centralisée

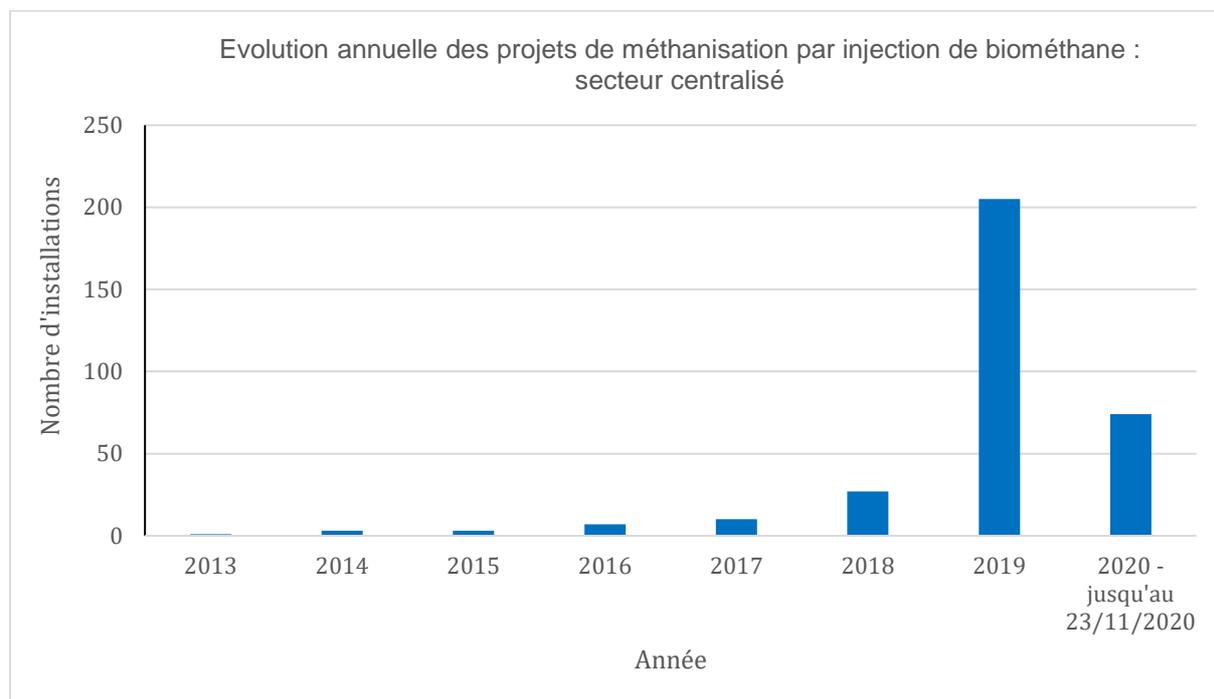
Cette partie fait le bilan des unités de méthanisation centralisée. Ce secteur regroupe à la fois des projets collectifs agricoles et des projets des unités « territoriales » ou « multipartenaires ». Par conséquent, pour certains porteurs de projets une ambiguïté subsiste entre méthanisation à la ferme et méthanisation centralisée, malgré notre prudence, il se peut que des unités de méthanisation à la ferme soient déclarées et donc comptabilisées dans cette catégorie. Certains résultats sont donc à interpréter avec prudence.

### Rappel :

**Ce rapport fait un bilan des projets d'injection de biométhane identifiés auprès de l'ADEME, en application de l'article 3 du décret n°2011-1597. Ainsi les données sont celles provenant de déclarations par les porteurs de projets au stade « pré-signature du contrat d'achat » et dans un contexte, en 2019 et 2020 de précipitation des porteurs de projets à signer un contrat d'achat avant une évolution tarifaire annoncée. Il ne s'agit pas d'un état des lieux des unités construites.**

**Cependant ce bilan des unités biométhane identifiées traduit l'état du parc potentiel qui est en cours de développement des unités de biogaz qui vont aboutir dans les prochaines années.**

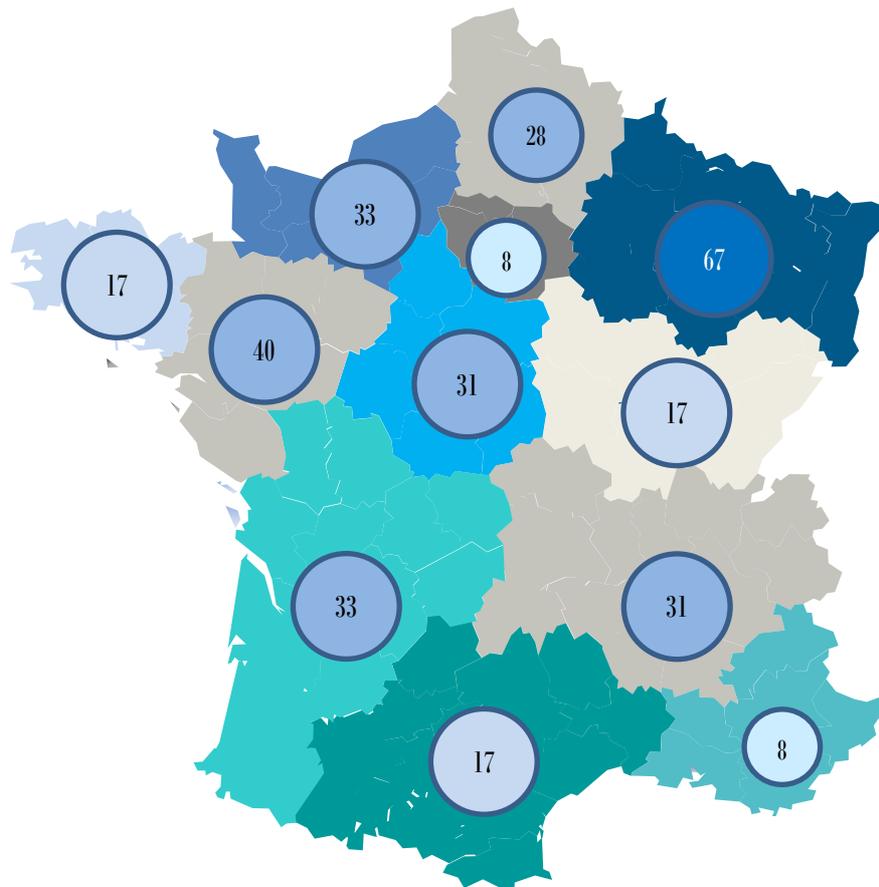
### 4.1. Nombre de projets identifiés



Graphique 18 : Evolution annuelle des projets d'injection de biométhane : **secteur centralisé**

Tout comme la filière « à la ferme », 2019 est une année où le nombre de récépissés enregistrés a fortement évolué. Au début de l'année 2020, les demandes ont afflué mais ont fortement diminué pendant la crise sanitaire.

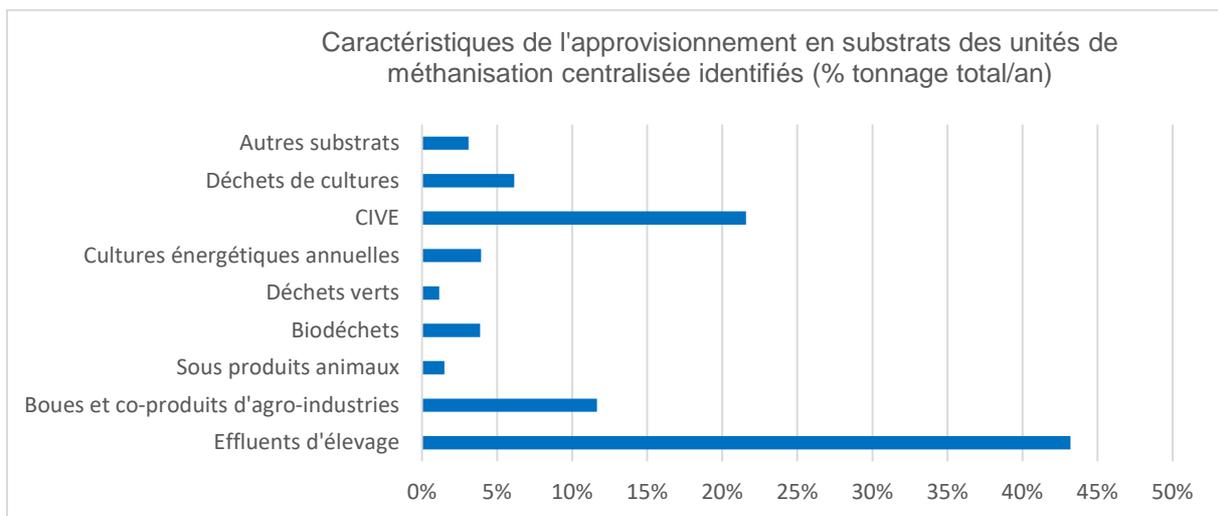
## 4.2. Répartition régionale



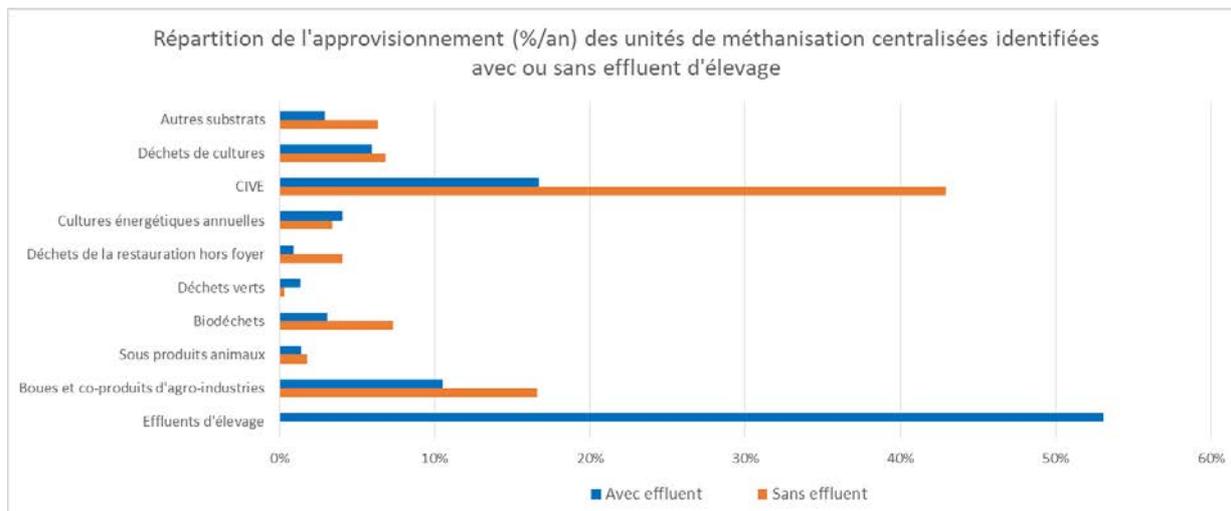
Carte 3 : Répartition régionale des projets d'identification d'injection de biométhane : **secteur centralisé**

## 4.3. Approvisionnement en substrats

Les unités de méthanisation centralisées traitent 1 059 000 tonnes de substrats par an.



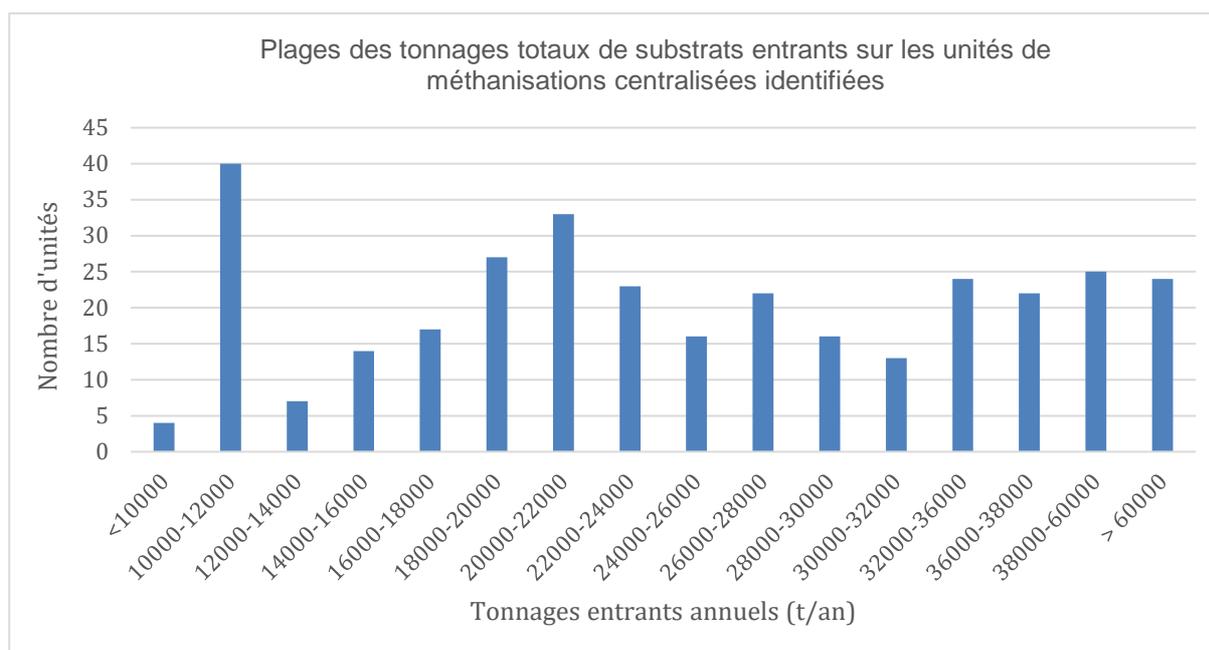
19 : Caractéristiques de l'approvisionnement en substrats des projets d'injection de biométhane : **secteur centralisé**



Graphique 20 : Répartition de l'approvisionnement en substrats des projets d'injection de biométhane : **secteur centralisé**

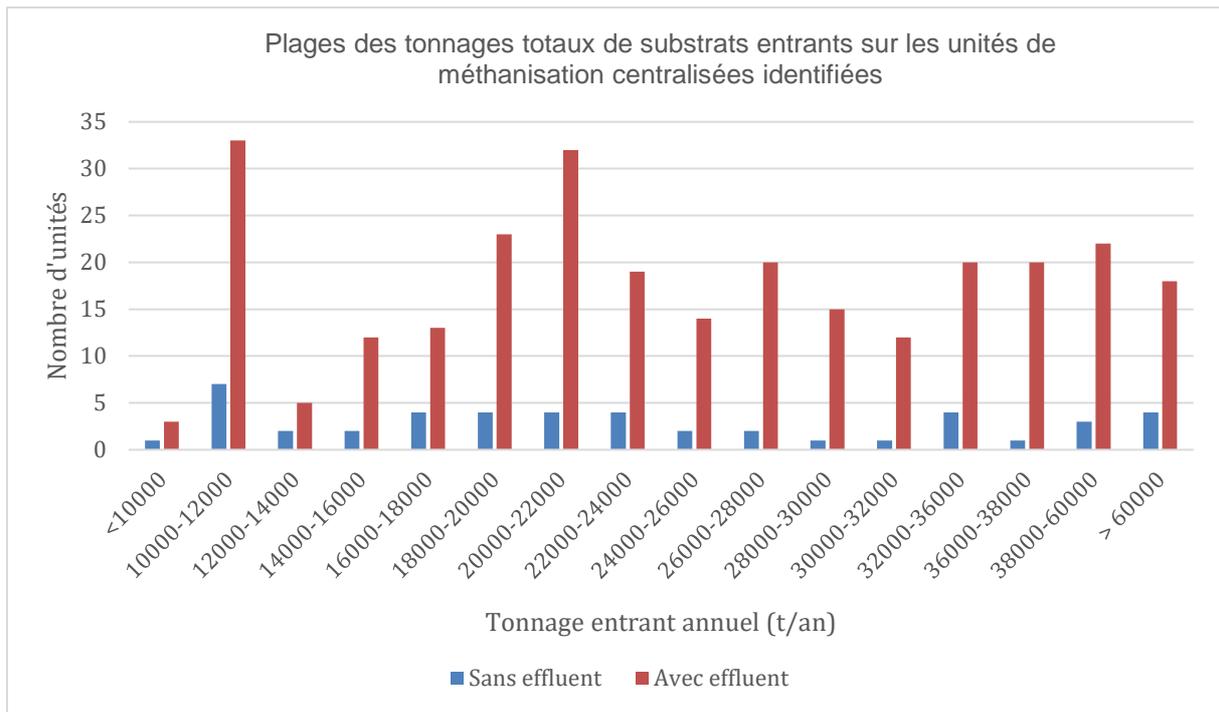
La méthanisation centralisée permet de traiter au sein d'une même unité des effluents d'élevage et d'autres intrants provenant, par exemple, des industries agro-alimentaires. Toutefois, on ne distingue que 49 unités dont aucun apport d'effluent d'élevage n'est prévu dans l'approvisionnement.

Le Grand-Est ainsi que la région Bourgogne-Franche-Comté sont des régions où l'apport de CIVE est le plus important dans le plan d'approvisionnement.



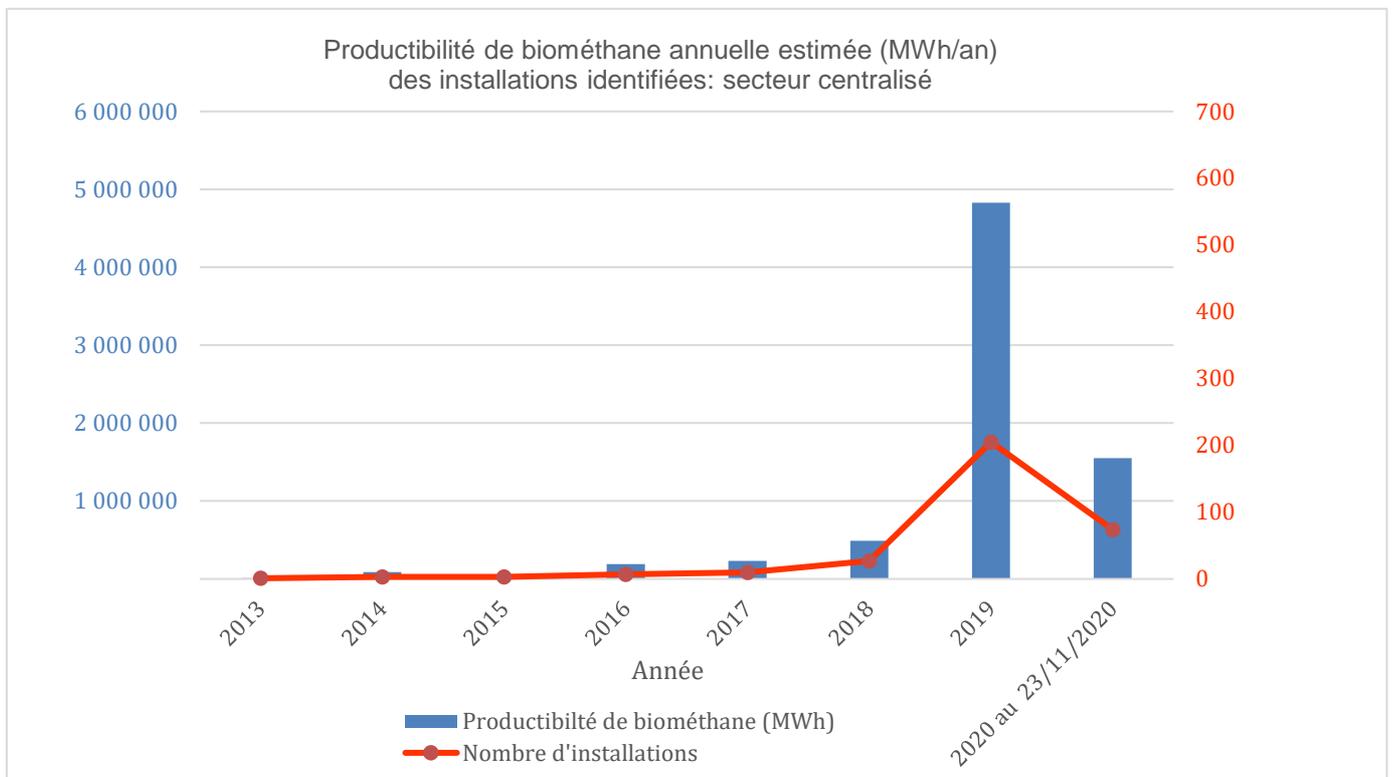
Graphique 21: Plages des tonnages totaux de substrats entrants sur les unités de méthanisation identifiées : **secteur centralisé**

Le graphique met en évidence une large fourchette des approvisionnements totaux des installations identifiées. Tout comme la méthanisation « à la ferme », la plage du substrat comprise entre 10 000-12 000 t/an ressort comme une plage prédominante mais la plage 20 000-22 000 t/an se distingue aussi. Pour la plage 10 000 -12 000 t/an de substrats par an, le tonnage moyen est de 10 803.75 t/an soit un tonnage inférieur à 30 t/j. Ces installations, selon la nomenclature ICPE et la rubrique 2781, sont soumises à simple déclaration.

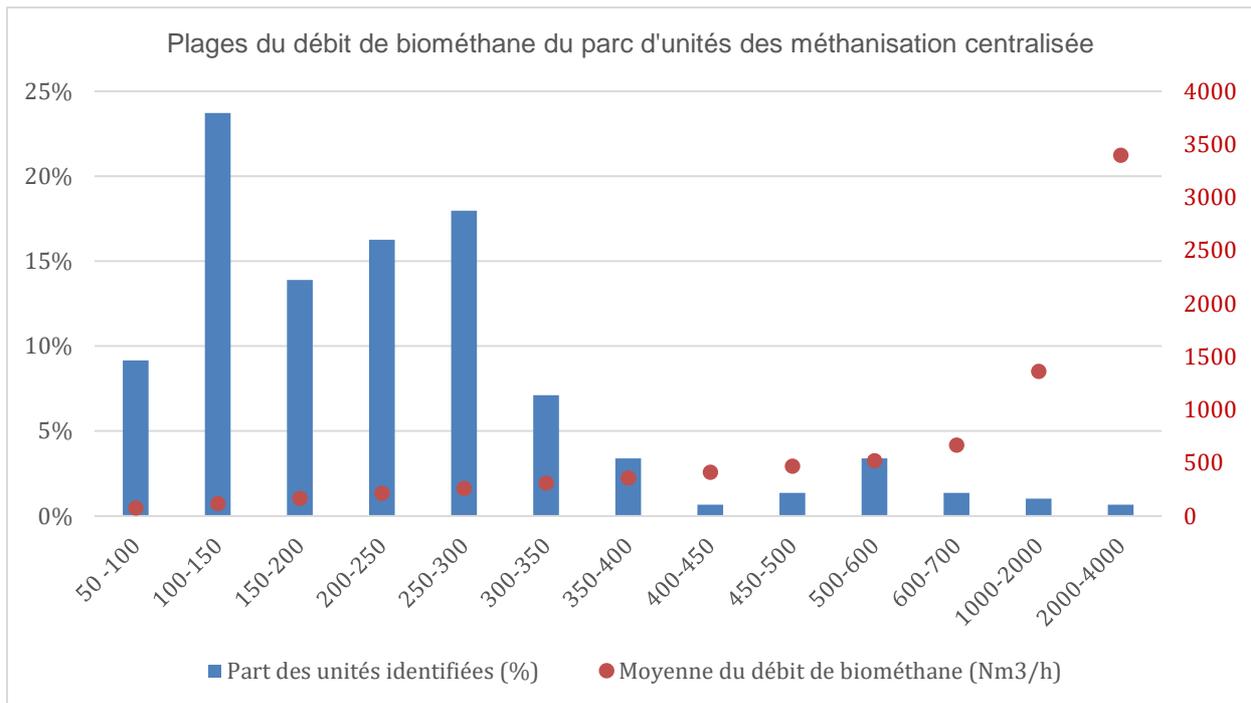


Graphique 22 : Plages des tonnages totaux de substrats entrants sur les unités identifiées : **secteur centralisé**

La plage de substrat comprise entre 10 000-12 000 t/an et la plage entre 20 000-22 000 t/an sont deux plages qui ressortent dans ce graphique, ce sont principalement des unités ayant recours aux effluents d'élevage.



Graphique 23 : Productibilité de biométhane annuelle des unités identifiées : **secteur centralisé**



Graphique 24 : Plages de débit de biométhane des unités identifiées : **secteur centralisé**

La plage du débit de biométhane s'étend principalement entre 100 et 300 Nm³/h ce qui correspond à 230 unités identifiées avec un débit moyen de 187.5 Nm³/h.

Le débit moyen pour la fourchette de 100 à 150 Nm³/h est de 119 Nm³/h, 69 installations pour cette tranche ont été identifiées, tout comme le secteur à la ferme la médiane est proche de la moyenne.

D'autre part, les installations en-dessous de 300 Nm³/h, représentent une production moyenne annuelle estimée à 3 851 946 MWh.

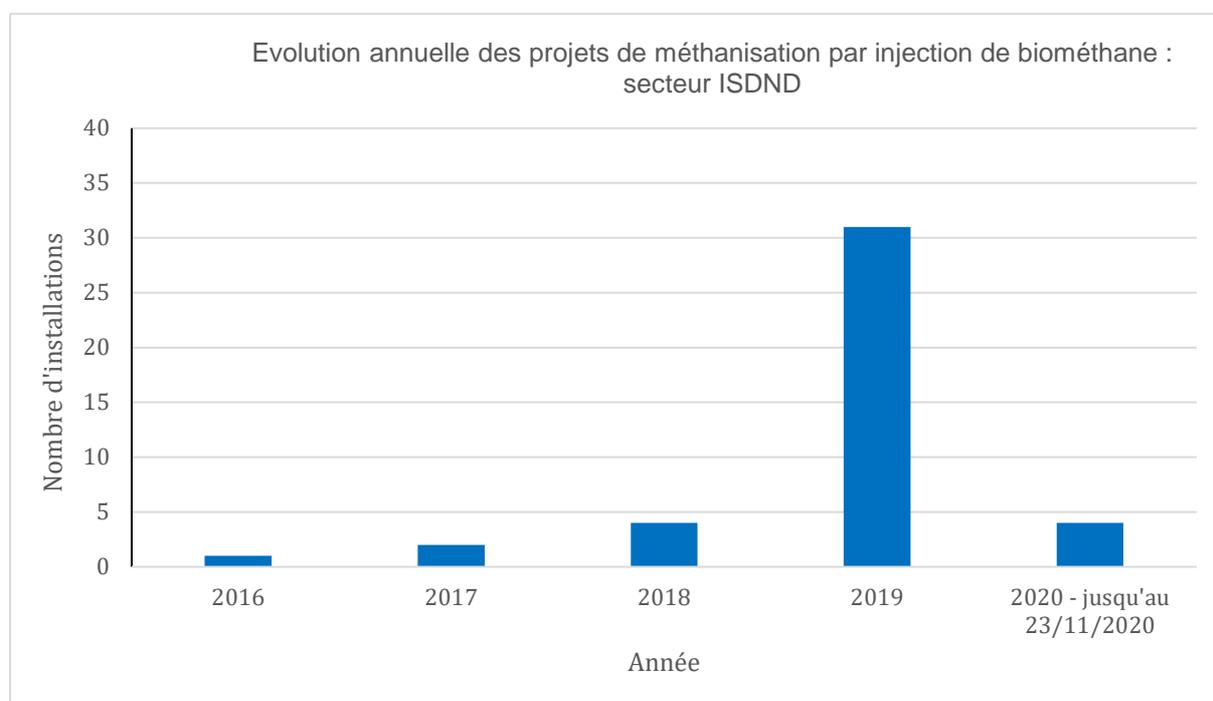
## 5. Installations ISDND

### Rappel :

Ce rapport fait un bilan des projets d'injection de biométhane identifiés auprès de l'ADEME, en application de l'article 3 du décret n°2011-1597. Ainsi les données sont celles provenant de déclarations par les porteurs de projets au stade « pré-signature du contrat d'achat » et dans un contexte, en 2019 et 2020 de précipitation des porteurs de projets à signer un contrat d'achat avant une évolution tarifaire annoncée. Il ne s'agit pas d'un état des lieux des unités construites.

Cependant ce bilan des unités biométhane identifiées traduit l'état du parc potentiel qui est en cours de développement des unités de biogaz qui vont aboutir dans les prochaines années.

### 5.1. Nombre de projets identifiés

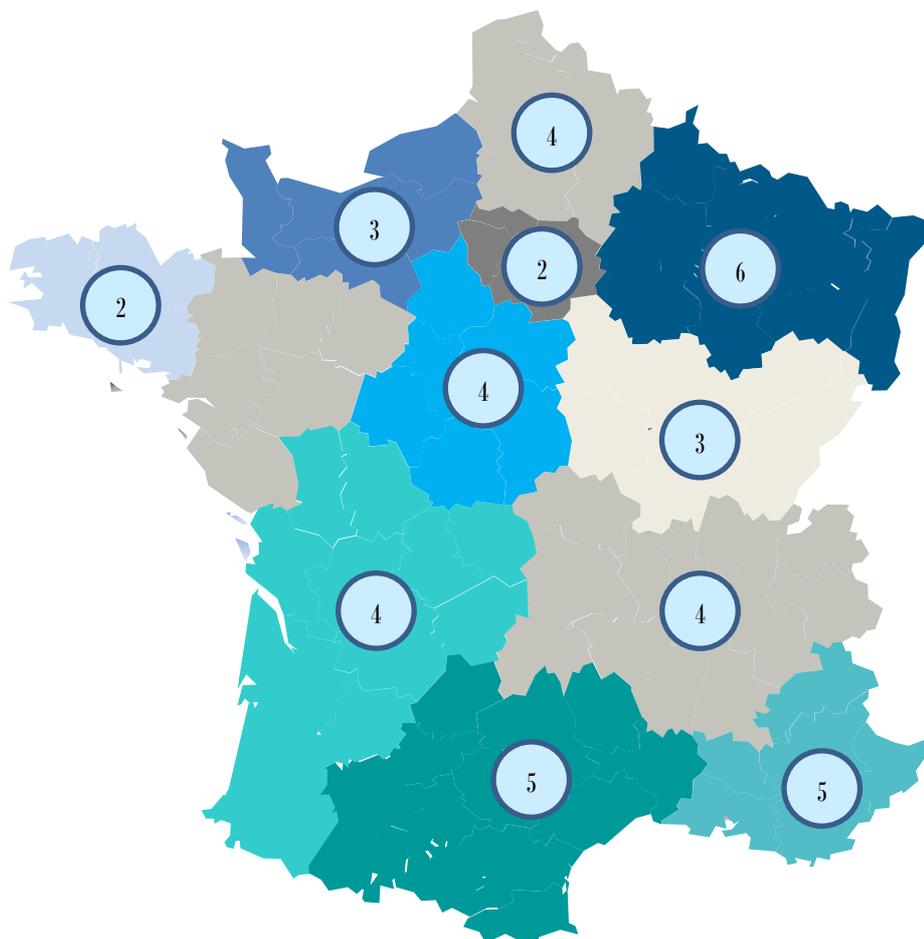


Graphique 25 : Evolution annuelle des projets d'injection de biométhane : secteur ISDND

La faisabilité d'injecter du biométhane depuis des installations en ISDND est récente, c'est pourquoi le nombre de demandes est moins important que pour les filières précédentes. De plus, le nombre d'ISDND est limité sur le territoire et tous ne peuvent pas prétendre à injecter pour plusieurs raisons :

- ils valorisent le biogaz par cogénération
- Ils ne produisent plus assez de biogaz pour que l'injection soit rentable
- Ils sont trop éloignés d'un réseau de gaz.

## 5.2. Répartition régionale

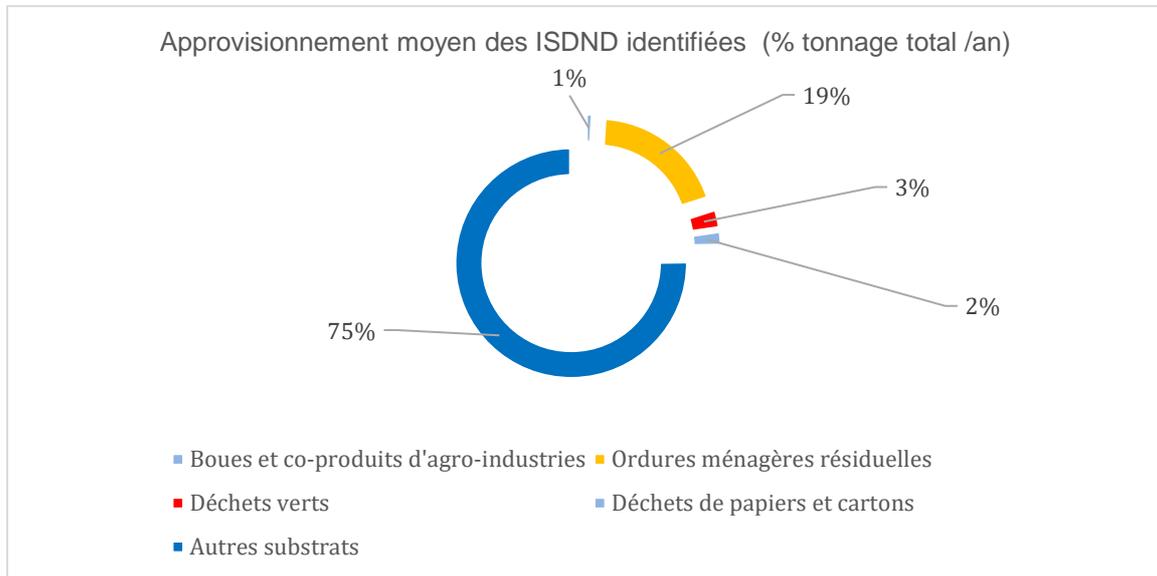


Carte 4 : Répartition régionale des installations identifiées : **secteur ISDND**

La répartition des installations, secteur ISDND, est uniforme sur le territoire français. Néanmoins, seule la région des Pays-de-Loire ne compte aucune installation dans ce secteur.

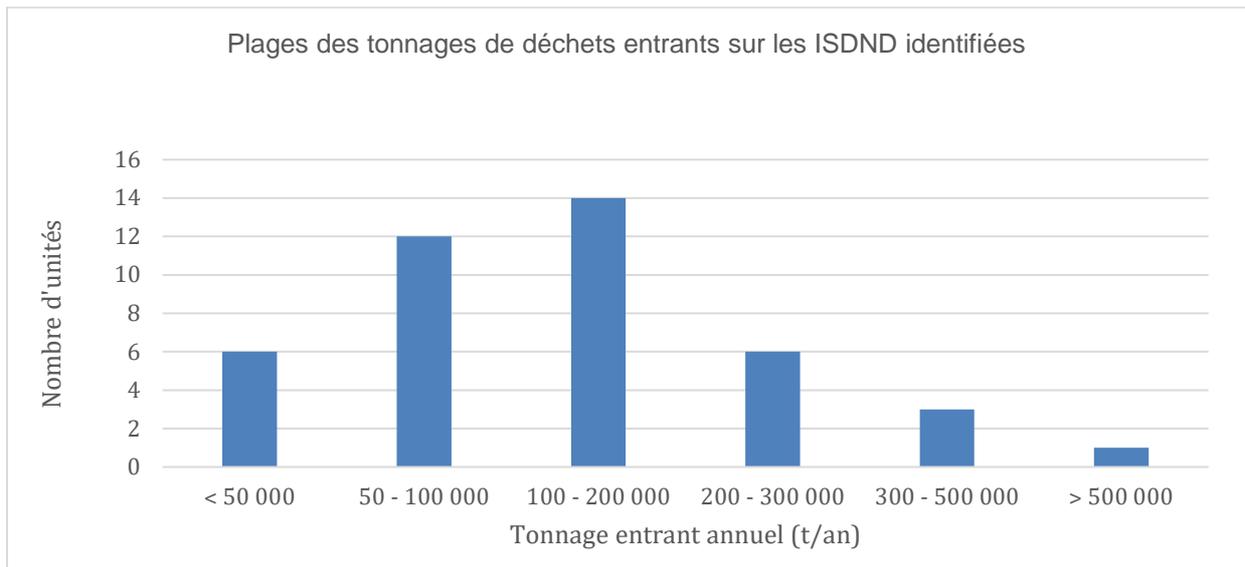
### 5.3. Approvisionnement en substrats

Les unités ISDND identifiées totalisent un approvisionnement de 6 521 122 t de déchets par an.



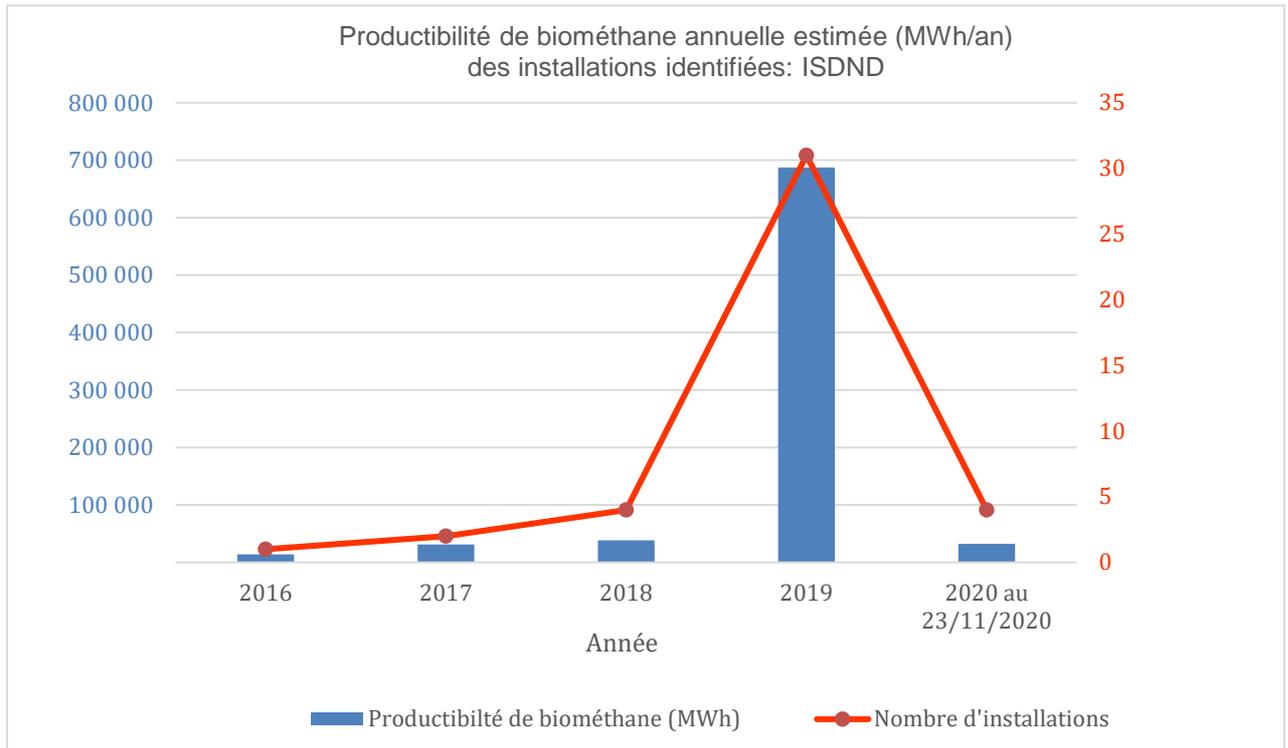
Graphique 26 : Approvisionnement moyen des unités identifiées : **secteur ISDND**

Selon les formulaires, « autres substrats » englobe aussi les déchets des activités économiques (DAE). Les 3% de déchets verts proviennent seulement d'un projet.

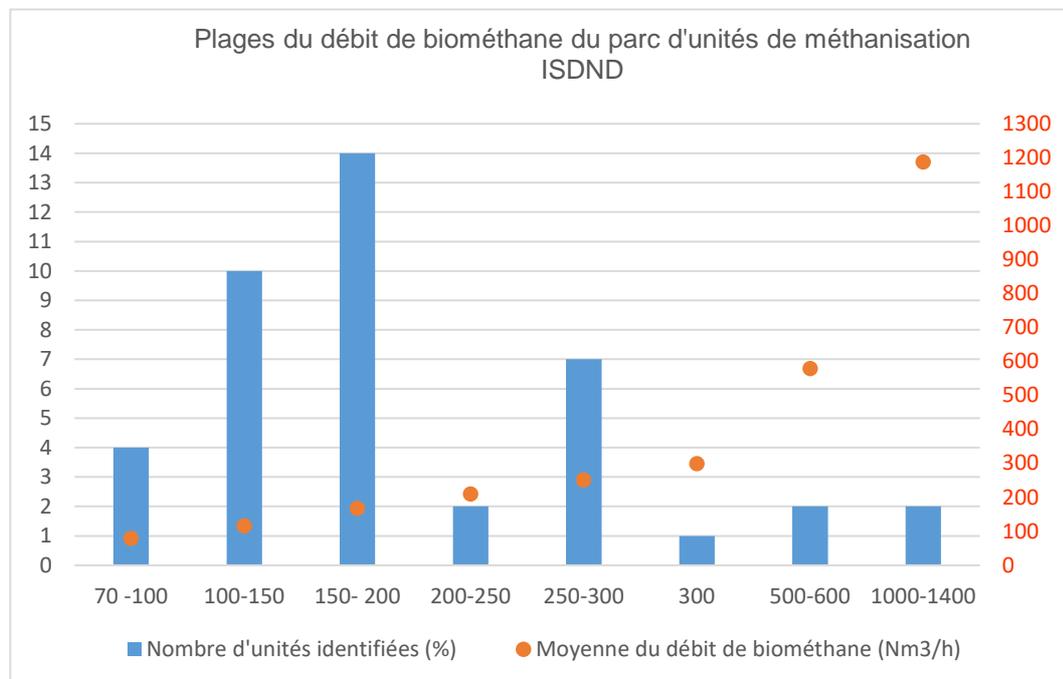


Graphique 27 : Plages des tonnages totaux de substrats entrants sur les unités identifiées : **secteur ISDND**

## 5.4. Production de biométhane



Graphique 28 : Evolution annuelle de la productibilité moyenne des unités identifiées : **secteur ISDND**



Graphique 29 : Plage du débit de biométhane des unités identifiées : **secteur ISDND**

Une disparité apparaît entre les plages de débit de biométhane qui s'étendent entre 70 Nm<sup>3</sup>/h à plus de 1000 m<sup>3</sup>/h. Cependant, la plage de 150 à 200 Nm<sup>3</sup>/h se détache réellement des autres car elle rassemble le plus grand nombre d'installations.

## 6. Méthanisation « Autre »

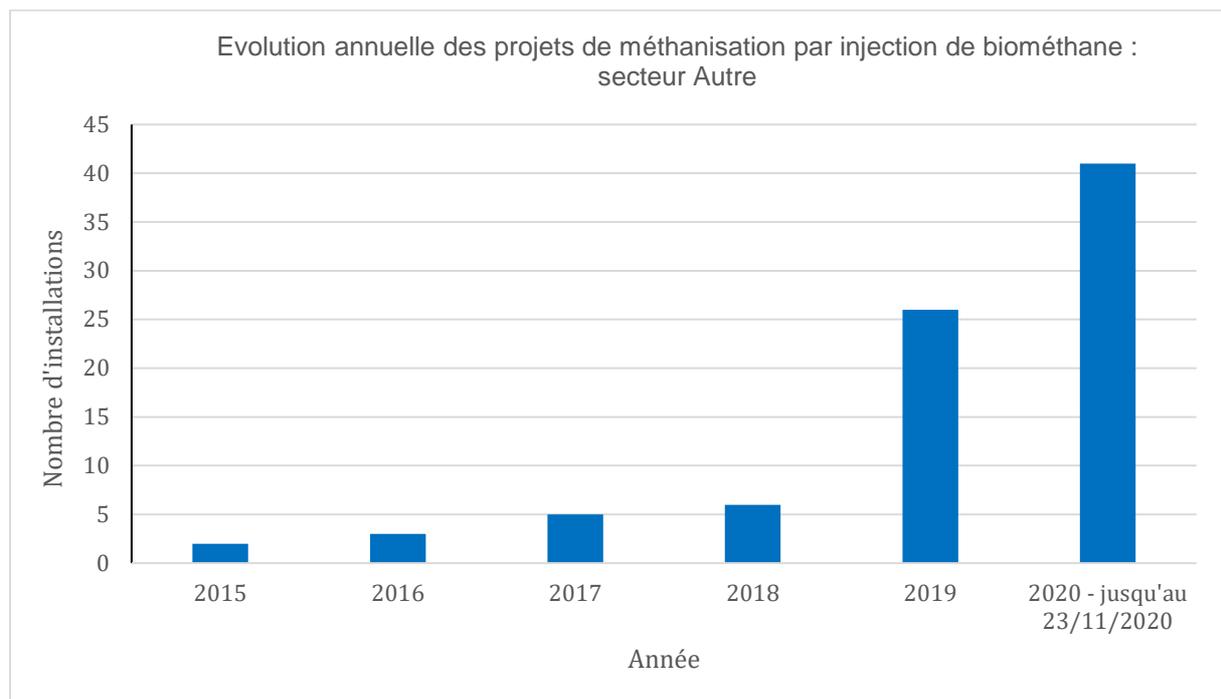
Ce secteur « Autre » fait essentiellement référence aux installations stations d'épuration des eaux usées urbaines ou STEU.

### Rappel :

**Ce rapport fait un bilan des projets d'injection de biométhane identifiés auprès de l'ADEME, en application de l'article 3 du décret n°2011-1597. Ainsi les données sont celles provenant de déclarations par les porteurs de projets au stade « pré-signature du contrat d'achat » et dans un contexte, en 2019 et 2020 de précipitation des porteurs de projets à signer un contrat d'achat avant une évolution tarifaire annoncée. Il ne s'agit pas d'un état des lieux des unités construites.**

**Cependant ce bilan des unités biométhane identifiées traduit l'état du parc potentiel qui est en cours de développement des unités de biogaz qui vont aboutir dans les prochaines années.**

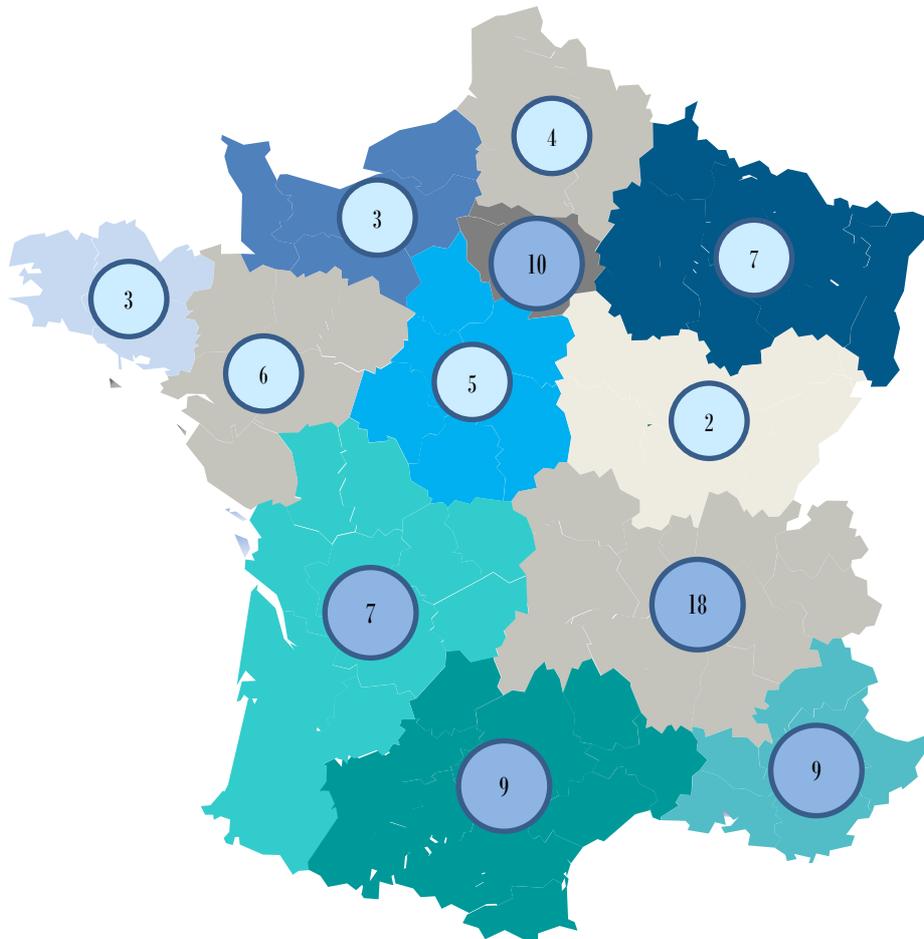
### 6.1. Nombre de projets identifiés



Graphique 30 : Evolution annuelle des projets d'injection de biométhane : secteur « Autre »

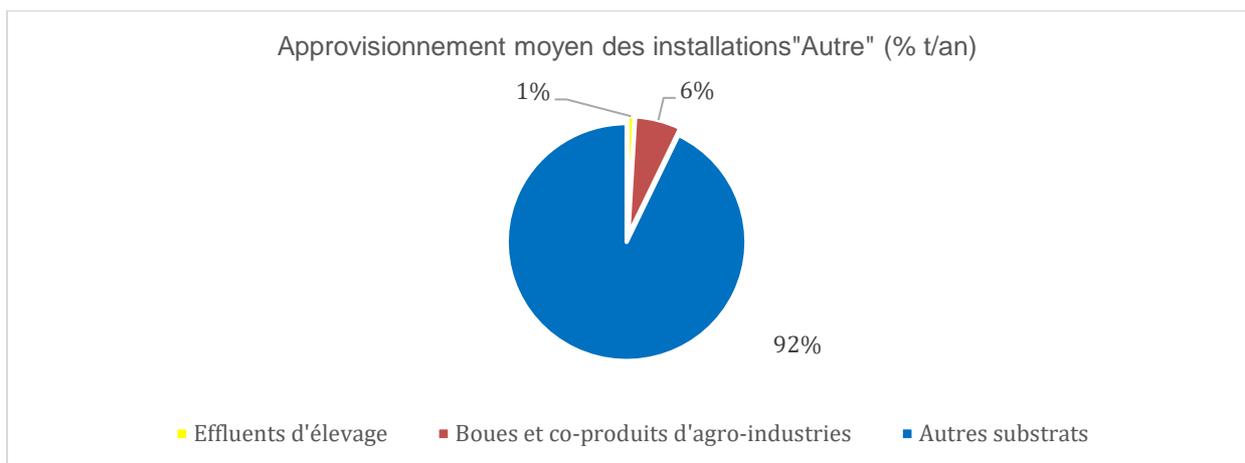
Pour l'année 2020, les demandes de secteur « Autre » ont doublé par rapport à l'année 2019. Ces projets sont essentiellement des installations de méthanisation de boues de station d'épuration.

## 6.2. Répartition régionale



Carte 5 : Répartition régionale des installations identifiées : **secteur Autre**

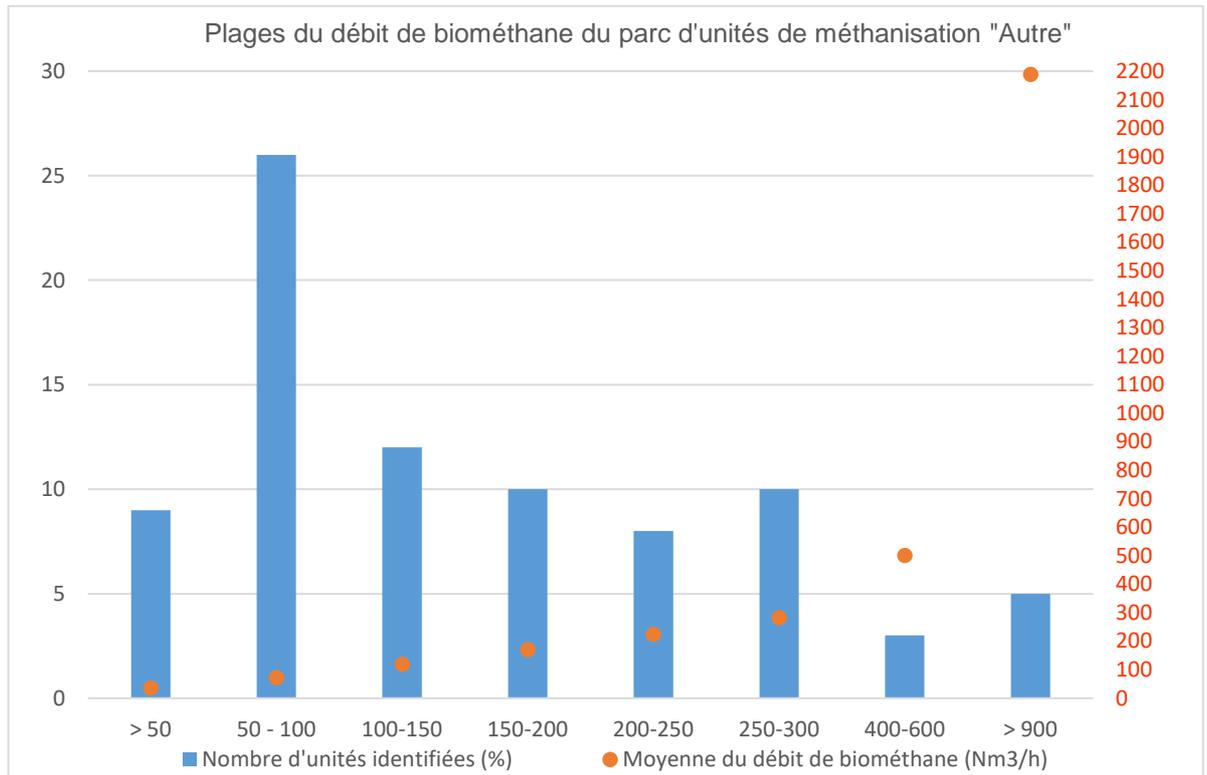
## 6.3. Approvisionnement en substrats



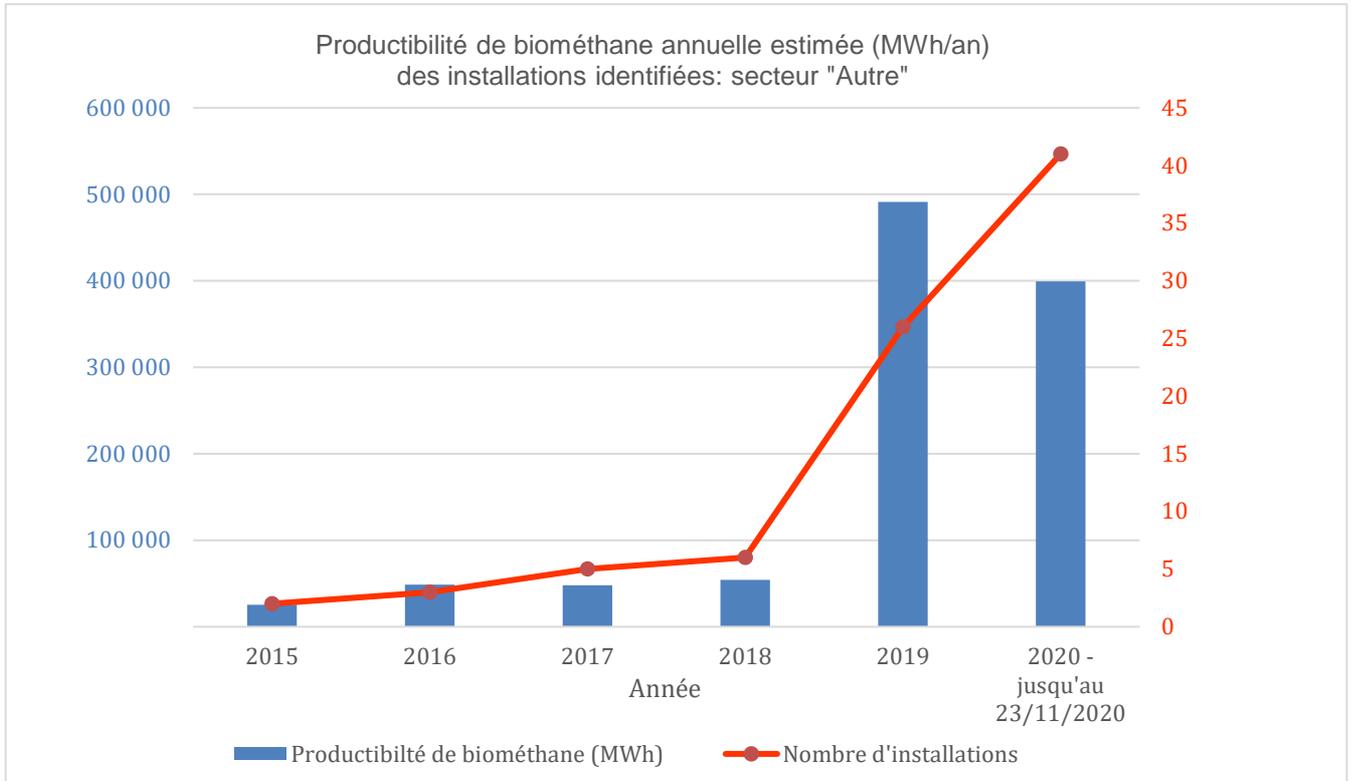
Graphique 31 : Approvisionnement moyen du parc d'unités identifiées : secteur « **Autre** »

Dans les « autres substrats », les 92 % représentent essentiellement les boues de stations d'épuration urbaines.

## 6.4. Production de biométhane



Graphique 32 : Plages du débit de biométhane des unités identifiées : secteur « Autre »



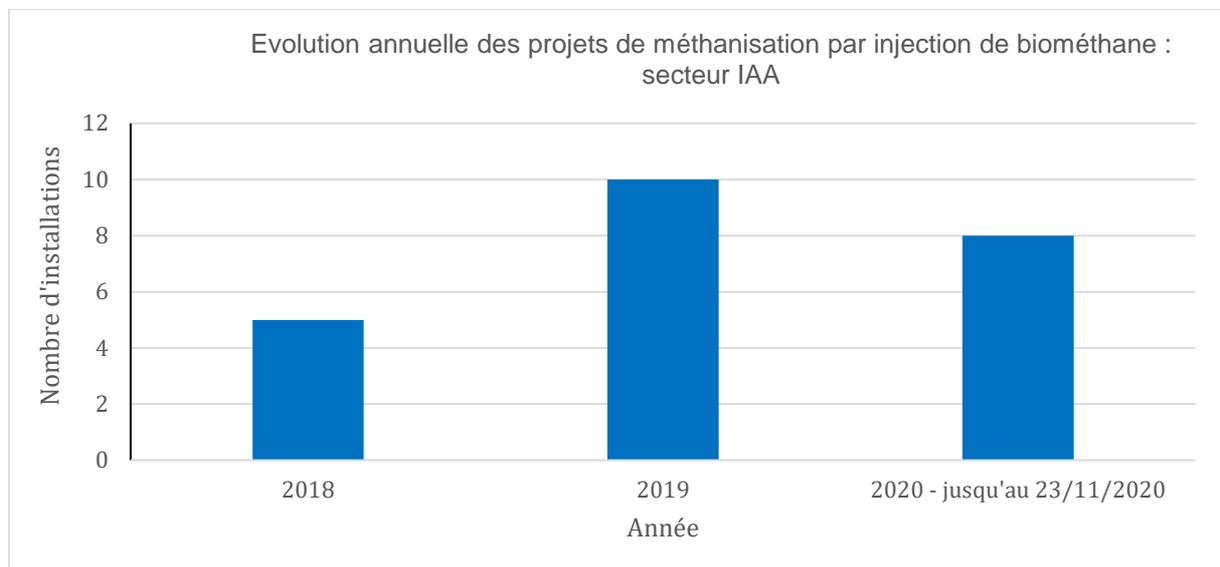
Graphique 33 : Productibilité annuelle de biométhane des projets identifiés : secteur « Autre »

## 7. Méthanisation IAA

### Rappel :

Ce rapport fait un bilan des unités issues de l'identification des projets d'injection de biométhane. Ainsi les données sont celles provenant de déclarations par les porteurs de projets au stade « pré-signature du contrat d'achat » et dans un contexte, en 2019 et 2020 de précipitation des porteurs de projets à signer un contrat d'achat avant une évolution tarifaire annoncée. Il ne s'agit pas d'un état des lieux des unités construites. Cependant ce bilan des unités biométhane identifiées traduit l'état du parc potentiel qui est en cours de développement des unités de biogaz qui vont aboutir dans les prochaines années.

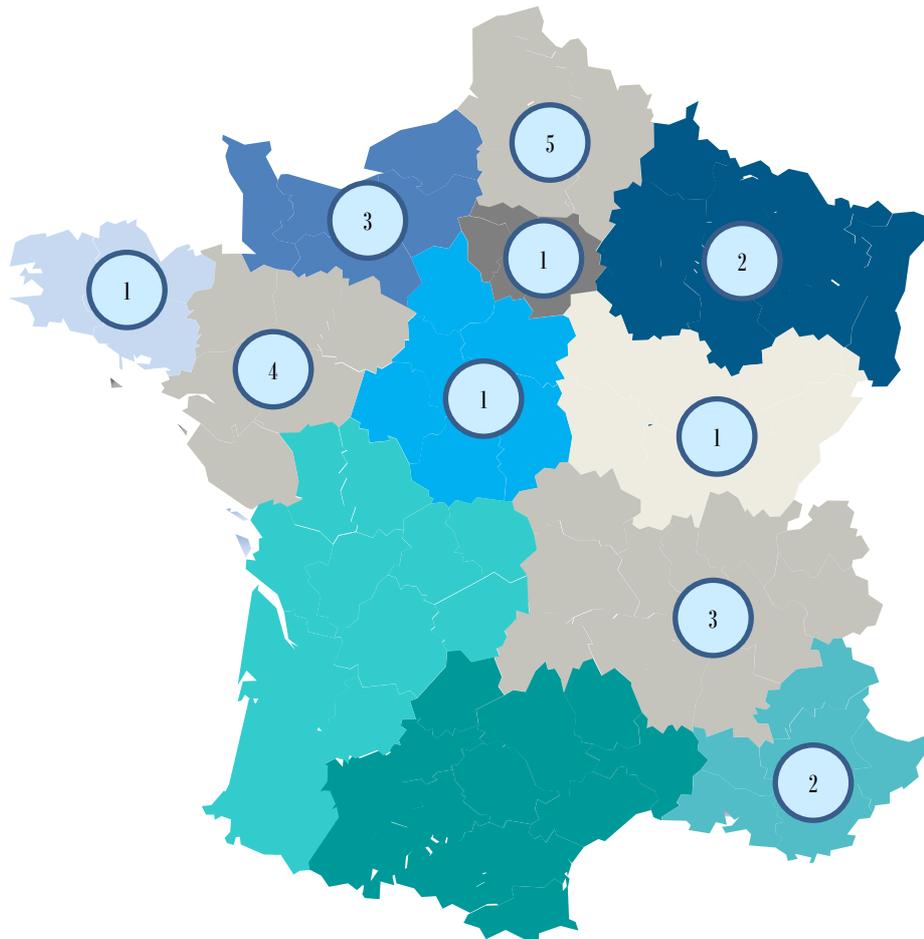
### 7.1. Nombre de projets



Graphique 34 : Evolution annuelle des projets d'injection de biométhane : **secteur IAA**

Les demandes de récépissés pour le secteur IAA évoluent, progressivement, chaque année. Dix projets ont été identifiés en 2019 et 8 en 2020 ce qui laisse à croire que sans les événements qui ont marqué l'année 2020, le nombre de projets identifiée aurait été légèrement supérieur à celui de 2019.

## 7.2. Répartition régionale

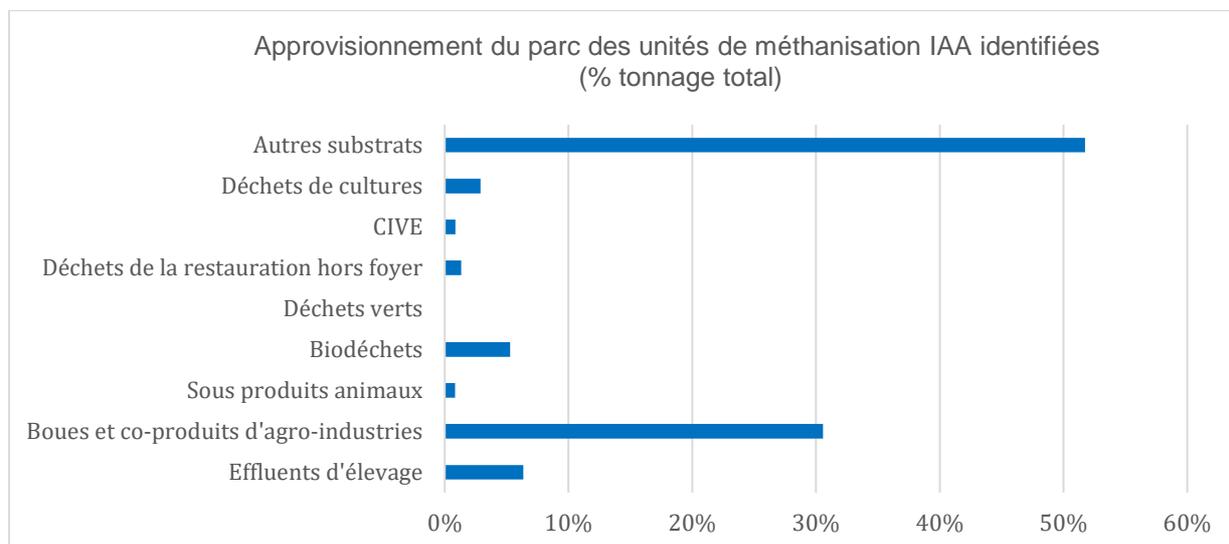


Carte 6 : Répartition régionale des projets d'injection biométhane identifiés : **secteur IAA**

Les installations identifiées sont principalement situées dans le Nord et Sud-Est de la France. Actuellement aucune unité, dans le Sud-Ouest n'a été répertoriée bien que le secteur agro-alimentaire occupe une place importante dans la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie.

### 7.3. Approvisionnement en substrats

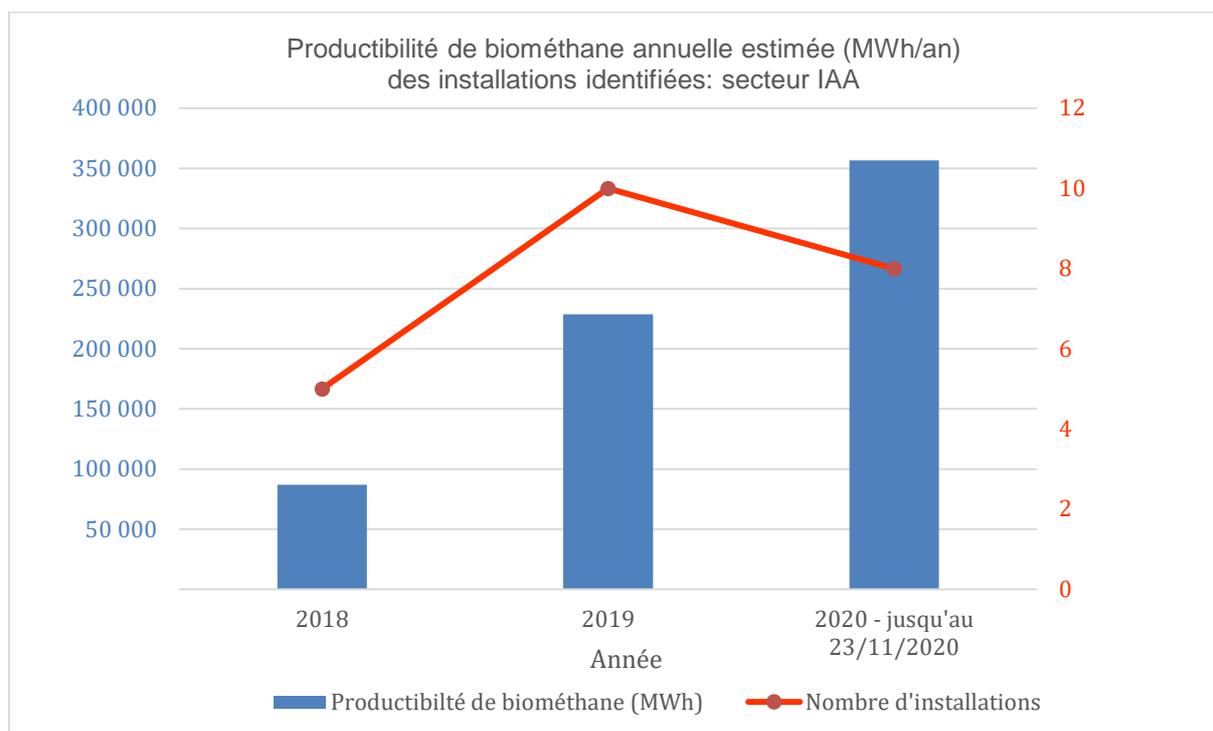
Les unités IAA identifiées totalisent un approvisionnement d'environ 3 019 276 t de déchets par an.



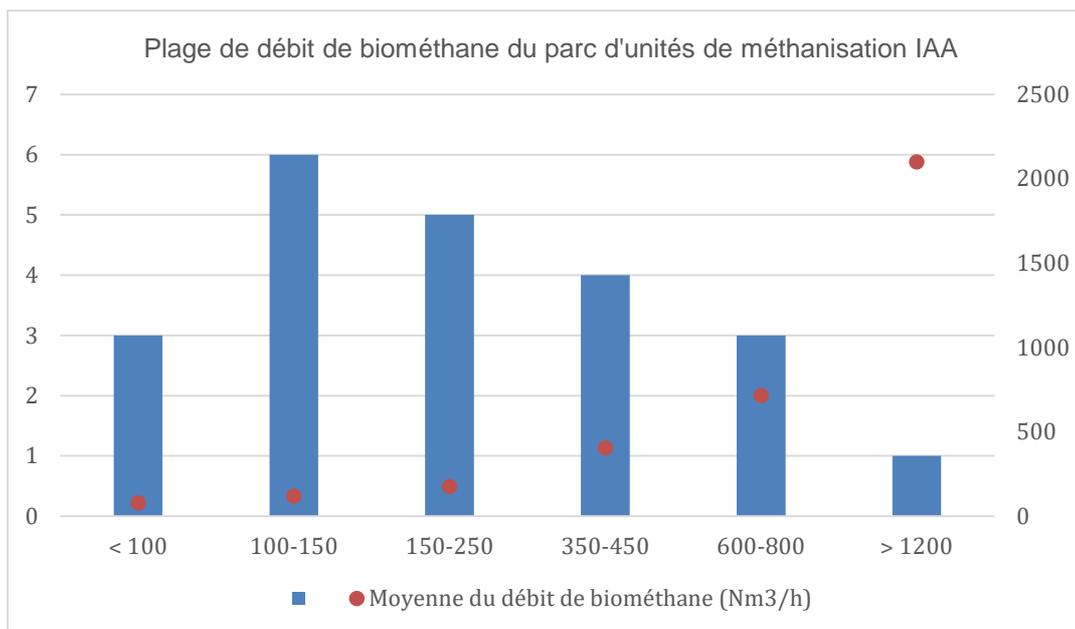
Graphique 35 : Approvisionnement des projets des unités identifiées : **secteur IAA**

La part « autres substrats » est élevée étant donné qu'une installation sur les 23 a déclaré traiter 700 000 t/an d'autres substrats (effluents de brasserie). Cette installation biaise l'exploitation statistique des résultats.

### 7.4. La production de biométhane



Graphique 36 : Productibilité de biométhane annuelle estimée des projets d'injection identifiés : **secteur IAA**



Graphique 37 : Plages du débit de biométhane des installations identifiées : **secteur IAA**

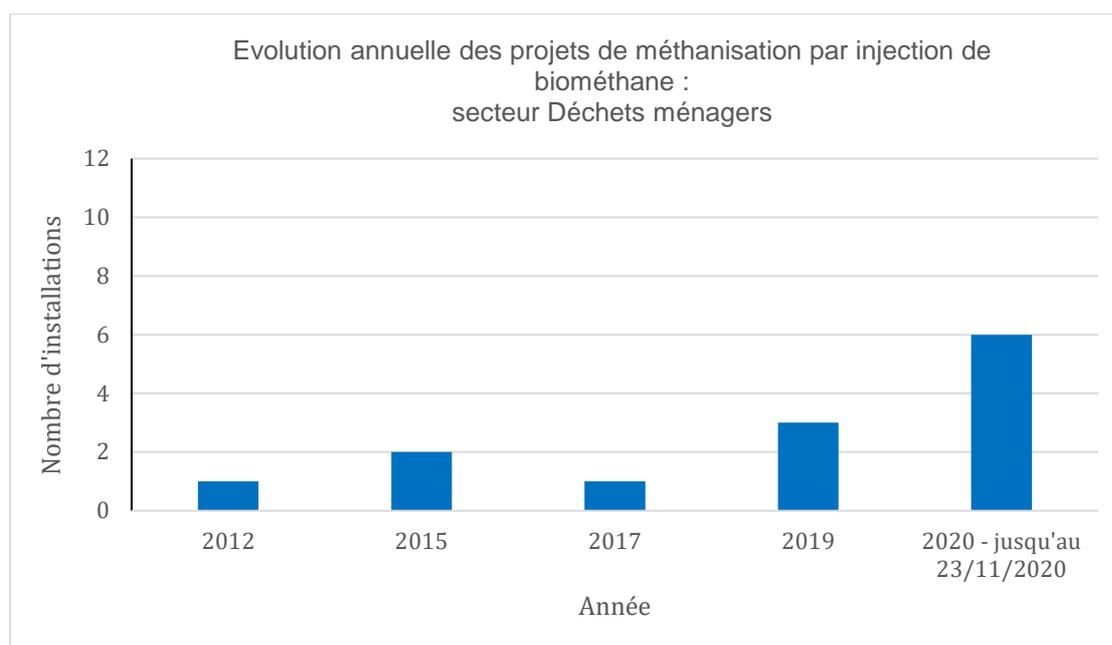
## 8. Méthanisation des déchets ménagers

### Rappel :

Ce rapport fait un bilan des projets d'injection de biométhane identifiés auprès de l'ADEME, en application de l'article 3 du décret n°2011-1597. Ainsi les données sont celles provenant de déclarations par les porteurs de projets au stade « pré-signature du contrat d'achat » et dans un contexte, en 2019 et 2020 de précipitation des porteurs de projets à signer un contrat d'achat avant une évolution tarifaire annoncée. Il ne s'agit pas d'un état des lieux des unités construites.

Cependant ce bilan des unités biométhane identifiées traduit l'état du parc potentiel qui est en cours de développement des unités de biogaz qui vont aboutir dans les prochaines années.

### 8.1. Nombre de projets



Graphique 38 : Evolution annuelle des projets d'injection de biométhane : **secteur déchets ménagers**

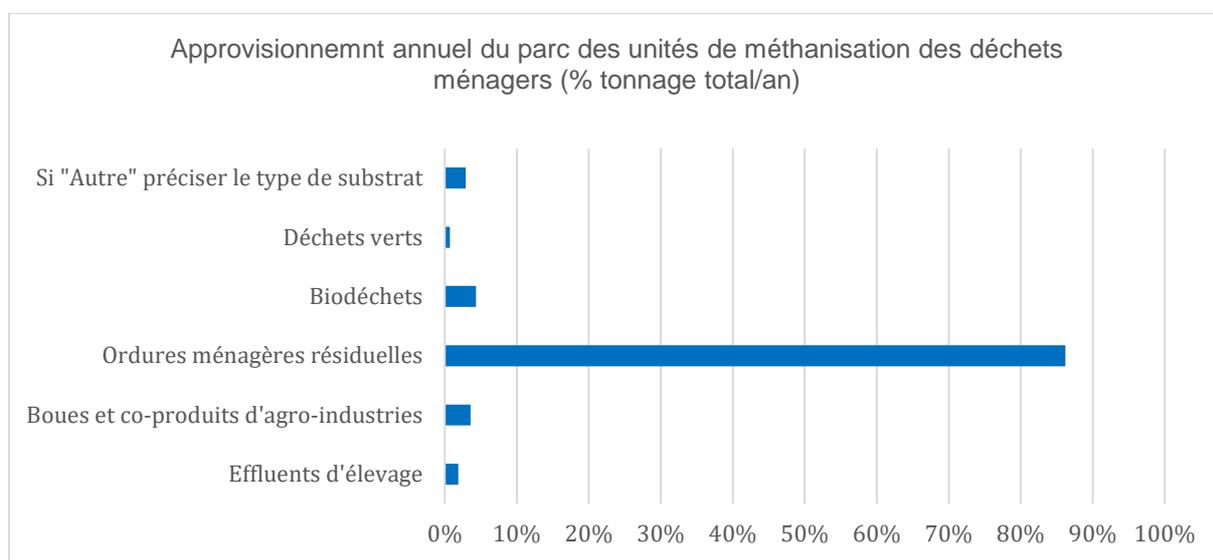
Contrairement à certains secteurs, les demandes d'identification pour la méthanisation des déchets ménagers sont encore très peu nombreuses mais sont en perpétuelle évolution. En 3 ans, les demandes ont triplé.

## 8.2. Répartition régionale

Régions	Nombre d'unités identifiées
Bourgogne-Franche-Comté	1
Bretagne	1
Grand-Est	4
Hauts-de-France	2
Normandie	1
Occitanie	4

Tableau 4 : Répartition régionale des installations identifiées : **secteur déchets ménagers**

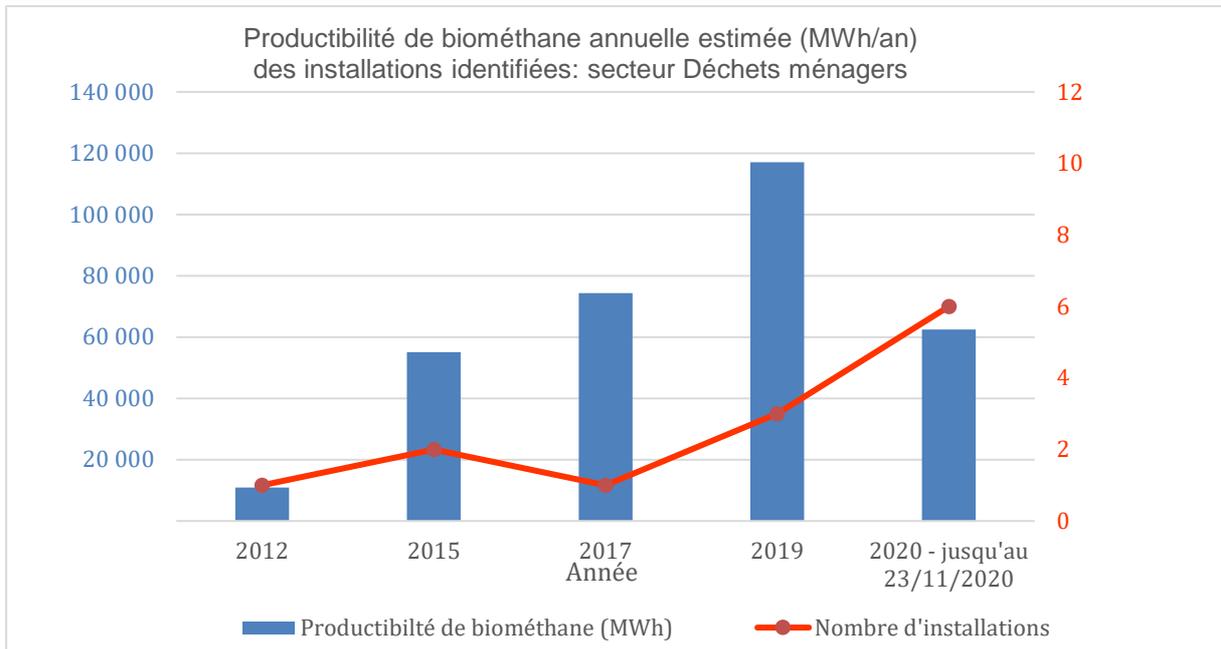
## 8.3. Approvisionnement en substrats



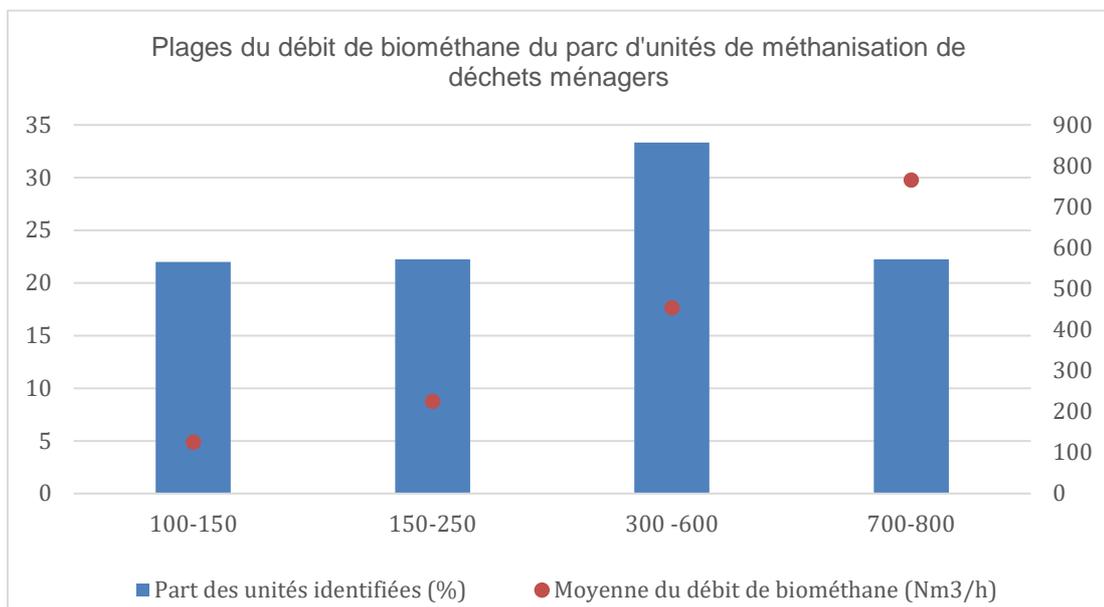
Graphique 39 : Approvisionnement annuel du parc des unités identifiées : **secteur déchets ménagers**

Les boues et co-produits-industriels ainsi que les effluents d'élevage proviennent d'une seule installation.

## 8.4. La production de biométhane



Graphique 40 : Evolution annuelle de la productibilité moyenne de biométhane : **secteur déchets ménagers**



Graphique 41 : Plages du débit de biométhane des installations identifiées : **secteurs déchets ménagers**

Contrairement aux secteurs cités au cours de cet état des lieux, ce n'est pas la plage de débit de biométhane comprise entre 150-250 Nm<sup>3</sup>/h qui domine. En effet, la plage de 300-600 Nm<sup>3</sup>/h concentre un nombre d'installations supérieur aux autres.

## Conclusion

Ce rapport dresse un état des lieux de la dynamique des projets de valorisation de biogaz par injection de biométhane dans les réseaux gaz naturel, depuis 2011 et jusqu'au 23/11/2020 selon les déclarations effectuées dans le cadre de la procédure d'identification ADEME.

Ce bilan comptabilise 1134 projets, toutes filières de production confondues, pour une capacité annuelle de production de près de 18 TWh.

Toutefois, comme il est rappelé à plusieurs reprises dans ce rapport, ces chiffres sont à regarder avec prudence car ils sont basés sur des données déclaratives.

La filière de valorisation du biogaz par injection de biométhane bénéficie de retours d'expérience positifs mais la crainte d'une évolution de tarifs à la baisse a précipité de nombreux projets depuis 2019 à demander un récépissé d'identification afin de valider au plus vite leur contrat d'achat. Il est probable qu'une part de ces projets n'aboutisse pas faute d'une maturité technique ou d'une capacité financière suffisante.

Enfin, la procédure d'identification auprès de l'ADEME a été supprimée suite à la parution de l'arrêté tarifaire du 23/11/2020. Désormais, le suivi de la dynamique des projets de production de biométhane est assuré par les opérateurs de réseaux de raccordement, à partir de la liste de réservation des capacités d'injection dans les réseaux de gaz naturel.

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

## LES COLLECTIONS DE L'ADEME



### FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



### CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



### ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



### EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



### HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



## **Etat des lieux des projets d'injection de biométhane bénéficiant d'un récépissé d'identification ADEME (période de 2012 à novembre 2020)**

Ce rapport dresse l'état des lieux de la dynamique des projets de production de biogaz par injection de biométhane depuis 2011 jusqu'en novembre 2020 selon les déclarations faites par les porteurs de projets dans le cadre de la procédure d'identification ADEME. Ce bilan comptabilise 1134 projets, toutes filières de production confondues, pour une capacité annuelle de production de près de 18 TWh.

